

ANNEXE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

MISES A JOUR PLUi :

- Arrêté n°2022-100 de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher en date du 10 mars 2022 portant sur la mise à jour du PLUi via l'intégration en annexes de ce dernier les arrêtés préfectoraux des 21 et 23 décembre 2021 portant création de sept périmètres délimités des abords sur le territoire de la Communauté de Communes avec les dossiers et plans afférents.
- Arrêté n°2022-235 de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher en date du 12 octobre 2022 portant sur la mise à jour n°4 du PLUi concernant l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2022 portant création d'une zone Agricole protégée sur la commune de Saint Martin le Beau.

Liste des servitudes d'utilité publique
de la commune de **ATHEE SUR CHER**

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AC1	Protection des monuments historiques	Code du Patrimoine L 621-1 et suivants	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 36, rue de Clocheville - 37000 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Barrage éclusé mobile à aiguilles de Nitray et ses dépendances		Arrêté préfectoral 07 juillet 2011	Barrage mobile à aiguilles, écluse latérale, maison double de l'éclusier et du barragiste, magasin à aiguilles, dépendance ouest, parcelles YA 16 à 18 y compris le chemin de
	Château de Nitray (Inventaire M. H)		Arrêté ministériel 17 décembre 1947	Parc, Enceinte, façades, toitures, escalier, porte et tours de l'entrée de la cour..
	Eglise St Romain d'Athée/Cher (Inventaire M.H)		Arrêté ministériel 22 août 1949	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant création d'un PDA
	Manoir de la Boissière (Inventaire MH)		Arrêté ministériel 08 février 1960	Façades et toitures
	Portion d'aqueduc gallo-romain lieudit "La Boissière" (Cl. MH)		Arrêté ministériel 07 février 1966	Parcelle n°1072
	Tour du Brandon (Inventaire M. H)		Arrêté ministériel 16 décembre 1936	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	Code de la santé publique. Art. L1321-2, L1321-2-1, L1321-3, R1321-13-1 à 4, R1321-14	Agence Régionale de Santé - Délégation territoriale d'Indre-et-Loire 38, rue Edouard Vaillant - 37042 TOURS CEDEX 1	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Captage de l'Herpenty et captage des Ouches		Arrêté Préfectoral 03 octobre 2003	Les captages sont situés sur la commune de Bléré
	Protection des 2 forages "Gatinelle"		Arrêté préfectoral de DUP 23 mars 1992	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
EL3	Marchepied	Art. L. 2131-2 et L. 2131-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques	Direction Départementale des Territoires - Subdivision fluviale. 40, rue Maurice de Tastes - 37100 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	3,25m en bordure du Cher			

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
EL7	Alignements	Code de la voirie routière. Code de l'urbanisme	Conseil Départemental d'Indre et Loire Place de la Préfecture - 37927 TOURS CEDEX 9	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Route Départementale n° 45		Arrêté Préfectoral 12 août 1880	
	Route Départementale n° 83		Arrêté Préfectoral 10 mai 1859	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I4	Canalisations électriques	Lois du 15/06/1906 modifiée, du 13/07/1925, du 8/04/1946 modifiée, décrets du 6/10/1967,	RTE - GMR Anjou Ecoparc - ZI Nord - Avenue des Fusillés - 49412 SAUMUR CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Ligne 90 kV Bléré-Larçay		Décret ministériel 11 juin 1970	
	Ligne 90 kV Larçay-Montrichard		Arrêté préfectoral 22 juin 1970	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Lois 22/07/1987 et 02/02/1995 Art L 562-1 à 8 code de l'environnement	Direction Départementale des Territoires 61, Avenue de Grammont - 37041 TOURS CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Zones inondables du Cher		Arrêté Préfectoral 16 février 2009	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation du val de Cher
Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PT2	Protection contre les obstacles	Code des postes et télécommunications	Voir colonne Observations -	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Faisceau hertzien CHAMBRAY-les-TOURS/Les Fossés Blancs - St-GEORGES-sur-CHER/Le Petit Bois (41)		Décret ministériel 08 juin 2010	Gestionnaire : Ministère de l'Intérieur - 2, place St Mélaire - CS 96417 35064 RENNES Cédex
	Faisceau hertzien Cinq-Mars-la-Pile à Mareuil-sur-Cher		Décret ministériel 20 mars 1995	Gestionnaire : Ministère de la défense - EMZD – DES/BSI - Rue Garigliano - BP 20 - 35 998 RENNES ARMEES

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PT3	Passage de câbles PTT en terrain privé	Code des postes et télécommunications	France Telecom - UPR Ouest Centre Val de Loire 18-22 avenue de la République - 37700 Saint Pierre des Corps	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Cable n° 239 Tours-Chateauroux		Arrêté préfectoral 16 janvier 1996	Convention amiable avec les propriétaires.

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T4	Balisage aéronautique	Code de l'aviation civile	Voir la case Observations -	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Aérodrome Amboise - Dierre		Arrêté ministériel 13 novembre 2003	Gest : DGAC - 31 av du Maréchal Leclerc - BONNEUIL/MARNE cédex

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T5	Dégagement aéronautique	Code de l'aviation civile	Voir la case Observations -	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Aérodrome Amboise - Dierre		Arrêté ministériel 13 novembre 2003	Gest : DGAC - 31, av du Maréchal Leclerc - BONNEUIL/MARNE cédex

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T7civ	Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	DGAC.SNIA - Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 1432 75720 PARIS Cedex 15 - 44343 BOURGENAIS Cédex	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Tout le territoire national			<i>Tout le territoire national en dehors de la zone de dégagement des servitudes T5</i>

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T7def	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	Ministère de la défense - EMZD - DES/BSI Rue Garigliano - BP 20 - 35998 RENNES ARMEES	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Centre de l'aérodrome de Tours / St Symphorien		Arrêté ministériel 03 février 1987	<i>Zone de protection de 24 km de rayon - Impacte l'intégralité du territoire de la commune</i>

Nota : les éléments dont le code SUP est XX impactent le territoire mais ne font pas encore (ou plus) l'objet de servitudes d'utilité publique.

Liste des servitudes d'utilité publique
de la commune de **BLERE**

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AC1	Protection des monuments historiques	Code du Patrimoine L 621-1 et suivants	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 36, rue de Clocheville - 37000 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Chapelle de l'ancien cimetière (cl.M.H.)		liste de 1875	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA
	Eglise et terrain à l'Est de l'édifice (cl.M.H)		Arrêté ministériel 07 août 1941	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA
	Maison dite "Fief de Bois Ramé "(cl. M.H.)		Arrêté ministériel 16 avril 1929	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA
	Maison dite Le Belvédère (cl. Inv M.H.)		Arrêté ministériel 27 avril 1972	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	Code de la santé publique. Art. L1321-2, L1321-2-1, L1321-3, R1321-13-1 à 4, R1321-14	Agence Régionale de Santé - Délégation territoriale d'Indre-et-Loire 38, rue Edouard Vaillant - 37042 TOURS CEDEX 1	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Captages de l'Herpenty et captages des Ouches		Arrêté préfectoral 03 octobre 2003	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
EL3	Marchepied	Art. L. 2131-2 et L. 2131-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques	Direction Départementale des Territoires - Subdivision fluviale. 40, rue Maurice de Tastes - 37100 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	3,25m en bordure des rives du Cher		Décret	
			13 octobre 1956	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
EL7	Alignements	Code de la voirie routière. Code de l'urbanisme	Conseil Départemental d'Indre et Loire Place de la Préfecture - 37927 TOURS CEDEX 9	
	Objet local		Acte de création	Observations
	C.D.31 - Rue de Tours		Arrêté Préfecto	
			28 décembre 1975	
	Carroi aux Gouffres, Place Balzac, Place de la Libération...		Arrêté Pr.1892	Voir liste complète dans dossier de servitudes
			12 novembre 1992	
	Rue A. Delaunay - rue de Loches		Arrêté Préfecto	
			26 décembre 1979	
	Rue de l'usine à gaz		Arrêté Préfecto	
			22 janvier 1913	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I4	Canalisations électriques	Lois du 15/06/1906 modifiée, du 13/07/1925, du 8/04/1946 modifiée, décrets du 6/10/1967,	RTE - GMR Anjou Ecoparc - ZI Nord - Avenue des Fusillés - 49412 SAUMUR CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Ligne 90 kV Bléré-Valencay-Varennes (sur Fouzon)			
	Ligne 90 kV Larçay-Montrichard			
	Ligne 90 kV Loches-Bléré		Arrêté préfectoral de D.U.P	
			15 septembre 1995	
	Ligne 90kV Larçay-Bléré			

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Lois 22/07/1987 et 02/02/1995 Art L 562-1 à 8 code de l'environnement	Direction Départementale des Territoires 61, Avenue de Grammont - 37041 TOURS CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Zones inondables du Cher		Arrêté Préfectoral	<i>Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation du val de Cher</i>
			16 février 2009	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PM2	Servitudes relatives aux installations classées	Articles L515-8 à L515-12 du Code de l'Environnement	DREAL Centre 5 avenue Buffon - BP 6407 - 45062 Orleans CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Site de la Société AUTO-CAST		Arrêté préfectoral 27 septembre 2012	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PM3	Plan de prévention des risques technologiques	Article L515-15 du Code de l'Environnement	DREAL Centre - 5 avenue Buffon - BP 6407 45062 Orleans CEDEX DDT - 61, Avenue de Grammont - 37041 TOURS CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Etablissement EPC France (ex NITRO-BICKFORD)		Plan de prévention risques technol 12 novembre 2012	La société EPC France appartient au group EPC (Explosifs et Produits Chimiques). Située à Cigogné. Périmètre impactant Bléré et Sublaines.

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PT2	Protection contre les obstacles	Code des postes et télécommunications	Voir colonne Observations -	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Faisceau hertzien CHAMBRAY-les-TOURS/Les Fossés Blancs - St-GEORGES-sur-CHER/Le Petit Bois (41)		Décret ministériel 08 juin 2010	Gestionnaire : Ministère de l'Intérieur - 2, place St Méline - CS 96417 35064 RENNES Cédex
	Faisceau hertzien Cinq-Mars-la-Pile à Mareuil-sur-Cher		Décret ministériel 20 mars 1995	Gestionnaire : Ministère de la défense - EMZD - DES/BSI - Rue Garigliano - BP 20 - 35 998 RENNES ARMEES

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
PT3	Passage de câbles PTT en terrain privé	Code des postes et télécommunications	France Telecom - UPR Ouest Centre Val de Loire 18-22 avenue de la République - 37700 Saint Pierre des Corps
	Objet local	Acte de création	Observations
	Cable télécom régional n° RG 37609 et n° 28903	Arrêté préfectoral 14 avril 1969	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
T4	Balisage aéronautique	Code de l'aviation civile	Voir la case Observations -
	Objet local	Acte de création	Observations
	Aérodrome Amboise - Dierre	Arrêté ministériel 13 novembre 2003	Gest : DGAC - 31 av du Maréchal Leclerc - BONNEUIL/MARNE cédex

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
T5	Dégagement aéronautique	Code de l'aviation civile	Voir la case Observations -
	Objet local	Acte de création	Observations
	Aérodrome Amboise - Dierre	Arrêté ministériel 13 novembre 2003	Gest : DGAC - 31 Av du Maréchal Leclerc - BONNEUIL/MARNE cédex

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T7civ	Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	DGAC.SNIA - Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 1432 75720 PARIS Cedex 15 - 44343 BOURGENAIS Cédex	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Tout le territoire national			<i>Tout le territoire national en dehors de la zone de dégagement des servitudes T5</i>

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T7def	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	Ministère de la défense - EMZD - DES/BSI Rue Garigliano - BP 20 - 35998 RENNES ARMEES	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Centre de l'aérodrome de Tours-St Symphorien		Arrêté ministériel 03 février 1987	<i>Zone de protection de 24 km de rayon</i>

Nota : les éléments dont le code SUP est XX impactent le territoire mais ne font pas encore (ou plus) l'objet de servitudes d'utilité publique.

Liste des servitudes d'utilité publique

03/06/2020

de la commune de **CERE LA RONDE**

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AC1	Protection des monuments historiques	Code du Patrimoine L 621-1 et suivants	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 36, rue de Clocheville - 37000 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Château de Montpoupon "le donjon" (Cl. M.H.)		Arrêté ministériel 28 janvier 1966	Façades et toitures du Châtelet et de la Tour dite "Le donjon"
	Château de Montpoupon (château et ses dépendances" (Inv. M.H)		Arrêté ministériel 01 mai 1930	
	Eglise abbaye d'Aigues-Vives située sur la Cne de FAVEROLLES/CHER		Liste de 1875	
	Eglise Paroissiale Saint-Martin (classement M.H.)		Arrêté ministériel 27 octobre 1971	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA
	Presbytère (class.M.H.)		Arrêté ministériel 14 mai 1969	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AC2	Protection des sites et des monuments naturels	Code de l'Environnement - articles L 341-1 à 342-22	DREAL Centre 5 avenue Buffon - BP 6407 - 45062 Orleans CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Château de Montpoupon et son parc. (S. Cl.)		Arrêté 21 janvier 1944	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	Code de la santé publique. Art. L1321-2, L1321-2-1, L1321-3, R1321-13-1 à 4, R1321-14	Agence Régionale de Santé - Délégation territoriale d'Indre-et-Loire 38, rue Edouard Vaillant - 37042 TOURS CEDEX 1	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Fixation des périmètres de protection du forage de la "La Guicherie" CERE LA RONDE		Arrêté préfectoral de D.U.P. 07 avril 1995	Pour le S.I.E.A.P. de Céré/Epeigné

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I3	Canalisations de transport de gaz	Loi du 15 juin 1906 modifiée	GRT Gaz Région Centre Atlantique 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion - 16023 ANGOULEME CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Canalisation CHEMERY - CERE la RONDE		Décret 28 mai 1998	et décrets du 24/11/1988. Complétée par la SUP de Maitrise de l'Urbanisation instituée par Arrêté Préfectoral du 26/09/2016

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I4	Canalisations électriques	Lois du 15/06/1906 modifiée, du 13/07/1925, du 8/04/1946 modifiée, décrets du 6/10/1967,	RTE - GMR Anjou Ecoparc - ZI Nord - Avenue des Fusillés - 49412 SAUMUR CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Ligne 90 kV Bléré-Valencay-Varennes (sur Fouzon)		autorisation d'exécution 28 juin 1989	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I7	Stockage souterrain de gaz dans les formations naturelles	Ordonnance 58-1132 du 25 novembre 1958	DREAL Centre Rue Amélia Earhart - 37700 LA VILLE AUX DAMES	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Stockage souterrain de gaz combustible		Décret ministériel 14 janvier 1992	Périmètre de stockage

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PM2	Servitudes relatives aux installations classées	Articles L515-8 à L515-12 du Code de l'Environnement	DREAL Centre 5 avenue Buffon - BP 6407 - 45062 Orleans CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Société STORENGY		Arrêté Interpréfectoral 08 septembre 2010	Genère aussi des SUP PM3 et I7

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PM3	Plan de prévention des risques technologiques	Article L515-15 du Code de l'Environnement	DREAL Centre - 5 avenue Buffon - BP 6407 45062 Orleans CEDEX DDT - 61, Avenue de Grammont - 37041 TOURS CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Société STORENGY		Arrêtés préfectoraux 19 décembre 2013	Arrêté du 19/12/2013 pour le dep.41 et du 24/12/3013 pour le dep.37 - Stockage souterrain de gaz

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
PT1	Protection contre les perturbations électro-magnétiques	Code des postes et télécommunications	voir colonne Observations -
	Objet local	Acte de création	Observations
	Centre radioélectrique de Mareuil-sur-Cher	Décret 07 avril 1971	Gestionnaire : Ministère de la défense - EMZD – DES/BSI - Rue Garigliano - BP 20 - 35 998 RENNES ARMEES

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
PT2	Protection contre les obstacles	Code des postes et télécommunications	Voir colonne Observations -
	Objet local	Acte de création	Observations
	Centre de Mareuil/Cher (Loir et Cher)	Décret 12 février 1993	Gestionnaire : Ministère de la défense - EMZD – DES/BSI - Rue Garigliano - BP 20 - 35 998 RENNES ARMEES
	Faisceau hertzien Cinq-Mars-la-Pile à Mareuil-sur-Cher	Décret ministériel 20 mars 1995	Gestionnaire : Ministère de la défense - EMZD – DES/BSI - Rue Garigliano - BP 20 - 35 998 RENNES ARMEES

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
T7civ	Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	DGAC.SNIA - Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 1432 75720 PARIS Cedex 15 - 44343 BOURGENAIS Cédex
	Objet local	Acte de création	Observations
	Tout le territoire national		Tout le territoire national en dehors de la zone de dégagement des servitudes T5

Nota : les éléments dont le code SUP est XX impactent le territoire mais ne font pas encore (ou plus) l'objet de servitudes d'utilité publique

Liste des servitudes d'utilité publique
de la commune de **CHENONCEAUX**

03/06/2020

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
AC1	Protection des monuments historiques	Code du Patrimoine L 621-1 et suivants	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 36, rue de Clocheville - 37000 TOURS
	Objet local	Acte de création	Observations
	Château (CI MH)	Liste de 1840	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA
	Eglise Paroissiale St Jean-Baptiste (Inventaire M. H)	Arrêté ministériel 06 mars 1947	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA
	Ensemble du Parc du domaine (CI M. H)	Arrêté ministériel 07 novembre 1962	Protection modifiée par le PDA approuvé par délibération du conseil municipal du 16/09/2004 Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA
	Maison du Garde Barrière (Inventaire M. H)	Arrêté ministériel 28 décembre 1984	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA
	Maison du XVI dite de Pages (Inventaire M. H)	Arrêté ministériel 02 juin 1926	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA
	Périmètre de protection de l'Eglise paroissiale St Pierre de CHISSEAUX	Délibération de Conseil Municipal 16 septembre 2004	MH situé sur la commune de CHISSEAUX. Protection modifiée par le PDA approuvé par l'approbation du PLU le 22/06/2005

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
EL3	Marchepied	Art. L. 2131-2 et L. 2131-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques	Direction Départementale des Territoires - Subdivision fluviale. 40, rue Maurice de Tastes - 37100 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Le Cher			

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Lois 22/07/1987 et 02/02/1995 Art L 562-1 à 8 code de l'environnement	Direction Départementale des Territoires 61, Avenue de Grammont - 37041 TOURS CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Zones inondables du Cher		Arrêté Préfectoral 16 février 2009	<i>Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation du val de Cher</i>

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PT2	Protection contre les obstacles	Code des postes et télécommunications	Voir colonne Observations -	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Faisceau hertzien CHAMBRAY-les-TOURS/Les Fossés Blancs - St-GEORGES-sur-CHER/Le Petit Bois (41)		Décret ministériel 08 juin 2010	<i>Gestionnaire : Ministère de l'Intérieur - 2, place St Melaine - CS 96417 35064 RENNES Cédex</i>

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
T1	Chemins de fer	Loi de 15 juillet 1845 modifiée	SNCF Immobilier - Délégation Immobilière Territoriale de l'Ouest 15 Boulevard Stalingrad - 44000 NANTES
	Objet local	Acte de création	Observations
	Voie ferrée		

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
T7civ	Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	DGAC.SNIA - Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 1432 75720 PARIS Cedex 15 - 44343 BOURGENAIS Cédex
	Objet local	Acte de création	Observations
	Tout le territoire national		Tout le territoire national en dehors de la zone de dégagement des servitudes T5

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
XX	Détail dans colonne objet local	Pour information	Objet ne faisant pas l'objet de servitudes officiellement instituées -
	Objet local	Acte de création	Observations
	Faisceau hertzien Tours Mareuil	Décret ministériel 26 mai 1983	Gestionnaire: Ministère de la défense - EMZD – DES/BSI Rue Garigliano - BP 20 35 998 RENNES ARMEES - Abrogée par décret

Nota : les éléments dont le code SUP est XX impactent le territoire mais ne font pas encore (ou plus) l'objet de servitudes d'utilité publique

Liste des servitudes d'utilité publique
de la commune de **CHISSEAUX**

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AC1	Protection des monuments historiques	Code du Patrimoine L 621-1 et suivants	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 36, rue de Clocheville - 37000 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Eglise Paroissiale St Pierre (Inventaire M. H)		Arrêté ministériel 06 mars 1947	Protection modifiée par le PDA approuvé par l'approbation du PLU le 22/06/2005 Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant création d'un PDA
	Protection du Parc de Chenonceau (Cl. MH)		Décret 07 novembre 1962	MH situé sur la commune de Chenonceaux. Protection modifiée par le PDA approuvé par délibération du conseil municipal du 16/09/2004

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	Code de la santé publique. Art. L1321-2, L1321-2-1, L1321-3, R1321-13-1 à 4, R1321-14	Agence Régionale de Santé - Délégation territoriale d'Indre-et-Loire 38, rue Edouard Vaillant - 37042 TOURS CEDEX 1	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Périmètre de protection source "La Coudre"		Arrêté Préfectoral de DUP 24 juin 1980	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
EL3	Marchepied	Art. L. 2131-2 et L. 2131-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques	Direction Départementale des Territoires - Subdivision fluviale. 40, rue Maurice de Tastes - 37100 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Le Cher		Décret 13 octobre 1966	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
EL7	Alignements	Code de la voirie routière. Code de l'urbanisme	Conseil Départemental d'Indre et Loire Place de la Préfecture - 37927 TOURS CEDEX 9	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Servitudes d'alignement			

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I3	Canalisations de transport de gaz	Loi du 15 juin 1906 modifiée	GRT Gaz Région Centre Atlantique 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion - 16023 ANGOULEME CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Canalisation MERY-sur-CHER - TOURS		Décret Ministériel 04 juillet 1962	Complétée par la SUP de Maitrise de l'Urbanisation instituée par Arrêté Préfectoral du 26/09/2016

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I7	Stockage souterrain de gaz dans les formations naturelles	Ordonnance 58-1132 du 25 novembre 1958	DREAL Centre Rue Amélia Earhart - 37700 LA VILLE AUX DAMES	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Stockage souterrain de gaz combustible région Céré la Ronde		Décret ministériel 14 janvier 1992	Périmètre de protection

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Lois 22/07/1987 et 02/02/1995 Art L 562-1 à 8 code de l'environnement	Direction Départementale des Territoires 61, Avenue de Grammont - 37041 TOURS CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Zones inondables du Cher		Arrêté Préfectoral 16 février 2009	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation du val de Cher

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PT1	Protection contre les perturbations électro-magnétiques	Code des postes et télécommunications	voir colonne Observations -	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Station hertzienne de Chissay-en-Touraine/ Les Chaffauds		Décret ministériel 08 juin 2010	Station située dans le 41 Gestionnaire : Ministère de l'Intérieur - 2, Place St Méline - CS 96417 35064 Rennes Cédex
	Station hertzienne de St-George-sur-Cher/Le Petit Bois		Décret ministériel 08 juin 2010	Station située dans le 41 Gestionnaire : Ministère de l'Intérieur - 2, Place St Méline - CS 96417 35064 Rennes Cédex

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T1	Chemins de fer	Loi de 15 juillet 1845 modifiée	SNCF Immobilier - Délégation Immobilière Territoriale de l'Ouest 15 Boulevard Stalingrad - 44000 NANTES	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Voie ferrée Tours - Vierzon			

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
T7civ	Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	DGAC.SNIA - Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 1432 75720 PARIS Cedex 15 - 44343 BOURGENAIS Cédex
	Objet local	Acte de création	Observations
	Tout le territoire national		Tout le territoire national en dehors de la zone de dégagement des servitudes T5

Nota : les éléments dont le code SUP est XX impactent le territoire mais ne font pas encore (ou plus) l'objet de servitudes d'utilité publique.

Liste des servitudes d'utilité publique

de la commune de CIGOGNE

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AC1	Protection des monuments historiques	Code du Patrimoine L 621-1 et suivants	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 36, rue de Clocheville - 37000 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Eglise paroissiale Notre Dame (Inv. M.H)		Arrêté	
			18 juin 1962	
	Vestige du donjon. (Inv. M.H)		Arrêté	
			18 juin 1962	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	Code de la santé publique. Art. L1321-2, L1321-2-1, L1321-3, R1321-13-1 à 4, R1321-14	Agence Régionale de Santé - Délégation territoriale d'Indre-et-Loire 38, rue Edouard Vaillant - 37042 TOURS CEDEX 1	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Protection des captages de l'Herpenty et des Ouches		Arrêté Préfectoral	Les captages sont situés sur la commune de Bléré
			03 octobre 2003	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I4	Canalisations électriques	Lois du 15/06/1906 modifiée, du 13/07/1925, du 8/04/1946 modifiée, décrets du 6/10/1967,	RTE - GMR Anjou Ecoparc - ZI Nord - Avenue des Fusillés - 49412 SAUMUR CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Ligne 90 kV Larçay-Loches			
	Ligne 90 kV Loches-Bléré		Arrêté préfectoral de D.U.P	
			15 septembre 1995	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
PM3	Plan de prévention des risques technologiques	Article L515-15 du Code de l'Environnement	DREAL Centre - 5 avenue Buffon - BP 6407 45062 Orleans CEDEX DDT - 61, Avenue de Grammont - 37041 TOURS CEDEX
	Objet local	Acte de création	Observations
	Etablissement EPC France (ex NITRO-BICKFORD)	Plan de prévention risques technologiques 12 novembre 2012	<i>La société EPC France appartient au group EPC (Explosifs et Produits Chimiques). Située à Cigogné. Périmètre impactant Bléré et Sublaines.</i>

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
PT3	Passage de câbles PTT en terrain privé	Code des postes et télécommunications	France Telecom - UPR Ouest Centre Val de Loire 18-22 avenue de la République - 37700 Saint Pierre des Corps
	Objet local	Acte de création	Observations
	Cable n° 239 Tours-Chateauroux	Arrêté préfectoral 16 janvier 1996	<i>Convention amiable avec les propriétaires.</i>

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
T7civ	Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	DGAC.SNIA - Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 1432 75720 PARIS Cedex 15 - 44343 BOURGENAIS Cédex
	Objet local	Acte de création	Observations
	Tout le territoire national		<i>Tout le territoire national en dehors de la zone de dégagement des servitudes T5</i>

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T7def	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	Ministère de la défense - EMZD - DES/BSI Rue Garigliano - BP 20 - 35998 RENNES ARMEES	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Centre de l'aérodrome Tours / St Symphorien		Arrêté ministériel	Zone de protection de 24 km de rayon
			03 février 1987	

Nota : les éléments dont le code SUP est XX impactent le territoire mais ne font pas encore (ou plus) l'objet de servitudes d'utilité publique.

Liste des servitudes d'utilité publique
de la commune de **CIVRAY DE TOURAINE**

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AC1	Protection des monuments historiques	Code du Patrimoine L 621-1 et suivants	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 36, rue de Clocheville - 37000 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Château (Inventaire M. H)		Arrêté ministériel 06 mars 1947	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA
	Château de Mesvres (Inv. M.H) Château de Mesvres (Inventaire M. H)		Arrêté ministériel 10 juin 1932	
	Eglise paroissiale St Germain (CI M. H)		Arrêté ministériel 19 juin 1946	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA
	périmètre de protection de l'ensemble du parc du domaine du château de Chenonceaux (CI M. H)		Arrêté ministériel 07 novembre 1962	MH situé sur la commune de Chenonceaux. Protection modifiée par le PDA approuvé par délibération du conseil municipal du 16/09/2004 Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	Code de la santé publique. Art. L1321-2, L1321-2-1, L1321-3, R1321-13-1 à 4, R1321-14	Agence Régionale de Santé - Délégation territoriale d'Indre-et-Loire 38, rue Edouard Vaillant - 37042 TOURS CEDEX 1	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Forages des "Vaux" (F1 bis et F2)		Arrêté préfectoral 05 décembre 2002	Arrêté modificatif à celui du 17/09/97 (forage F1 hors service remplacé par F1bis). Périmètres immédiat et rapproché communs aux F1bis et F2.

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
EL3	Marchepied	Art. L. 2131-2 et L. 2131-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques	Direction Départementale des Territoires - Subdivision fluviale. 40, rue Maurice de Tastes - 37100 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Servitude de halage et de marchepied			

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I4	Canalisations électriques	Lois du 15/06/1906 modifiée, du 13/07/1925, du 8/04/1946 modifiée, décrets du 6/10/1967,	RTE - GMR Anjou Ecoparc - ZI Nord - Avenue des Fusillés - 49412 SAUMUR CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Ligne 90 kV Larçay-Montrichard			

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Lois 22/07/1987 et 02/02/1995 Art L 562-1 à 8 code de l'environnement	Direction Départementale des Territoires 61, Avenue de Grammont - 37041 TOURS CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Zones inondables du Cher		Arrêté Préfectoral 16 février 2009	<i>Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation du val de Cher</i>

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PT2	Protection contre les obstacles	Code des postes et télécommunications	Voir colonne Observations -	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Faisceau hertzien CHAMBRAY-les-TOURS/Les Fossés Blancs - St-GEORGES-sur-CHER/Le Petit Bois (41)		Décret ministériel	Gestionnaire : Ministère de l'Intérieur - 2, place St Méline - CS 96417 35064 RENNES Cédex
			08 juin 2010	
	Faisceau hertzien Cinq-Mars-la-Pile à Mareuil-sur-Cher		Décret ministériel	Gestionnaire : Ministère de la défense - EMZD – DES/BSI - Rue Garigliano - BP 20 - 35 998 RENNES ARMEES
			20 mars 1995	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T1	Chemins de fer	Loi de 15 juillet 1845 modifiée	SNCF Immobilier - Délégation Immobilière Territoriale de l'Ouest 15 Boulevard Stalingrad - 44000 NANTES	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Voie ferrée			

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T7civ	Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	DGAC.SNIA - Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 1432 75720 PARIS Cedex 15 - 44343 BOURGENAIS Cédex	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Tout le territoire national			Tout le territoire national en dehors de la zone de dégagement des servitudes T5

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T7def	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	Ministère de la défense - EMZD - DES/BSI Rue Garigliano - BP 20 - 35998 RENNES ARMEES	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Centre de l'aérodrome Tours / St Symphorien		Arrêté ministériel	Zone de protection de 24 km de rayon
			03 février 1987	

Nota : les éléments dont le code SUP est XX impactent le territoire mais ne font pas encore (ou plus) l'objet de servitudes d'utilité publique.

Liste des servitudes d'utilité publique
de la commune de **COURCAY**

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AC1	Protection des monuments historiques	Code du Patrimoine L 621-1 et suivants	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 36, rue de Clocheville - 37000 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Eglise de Courçay (Inv.M.H.)		Arrêté ministériel 04 mai 1944	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AC2	Protection des sites et des monuments naturels	Code de l'Environnement - articles L 341-1 à 342-22	DREAL Centre 5 avenue Buffon - BP 6407 - 45062 Orleans CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Ensemble formé par église, place, arbres,pont,moulin(site I)		Arrêté ministériel	
			16 septembre 1942	
	Rocher de la Pinone. (S. Ins.)		Arrêté	Vallée de l'Indre, ses rives, l'Isle.
			16 septembre 1942	
	Site du sentier de la Doué. (S. Ins.)		Arrêté	Vallée de l' Indre, sentier C.R 30)
			11 juillet 1942	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
EL5	Visibilité sur voies publiques		Conseil Général d'Indre et Loire Place de la Préfecture - 37927 TOURS CEDEX 9	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Carrefour RD 943 et RD 83 (ex RN143 et CD 83)		Arrêté Préfectoral	<i>Gest. : Conseil Départemental - Direction des routes et des transports - 14 rue Etienne Pallu - 37000 Tours</i>
			10 août 1963	
	Carrefour RD 943 et VC 58 (ex RN143 et CR 58)		Arrêté Préfectoral	<i>Gest. : Conseil Départemental - Direction des routes et des transports - 14 rue Etienne Pallu - 37000 Tours</i>
			03 mai 1963	
	Carrefour RD 943 et VC 83 (ex RN 143 - VO 5)		Arrêté Préfectoral	<i>Gest. : Conseil Départemental - Direction des routes et des transports - 14 rue Etienne Pallu - 37000 Tours</i>
			03 mai 1963	
	R.N.143 - V.O. 8		Arrêté Préfectoral	<i>Gest. : Conseil Départemental - Direction des routes et des transports - 14 rue Etienne Pallu - 37000 Tours</i>
			03 mai 1963	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I3	Canalisations de transport de gaz	Loi du 15 juin 1906 modifiée	GRT Gaz Région Centre Atlantique 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion - 16023 ANGOULEME CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Canalisation CHAMBOURG/INDRE - ESVRES		Arrêté Préfectoral de D.U.P 10 mars 1997	<i>Complétée par la SUP de Maitrise de l'Urbanisation instituée par Arrêté Préfectoral du 26/09/2016</i>

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I4	Canalisations électriques	Lois du 15/06/1906 modifiée, du 13/07/1925, du 8/04/1946 modifiée, décrets du 6/10/1967,	RTE - GMR Anjou Ecoparc - ZI Nord - Avenue des Fusillés - 49412 SAUMUR CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Ligne 90kV Larçay-Loches			

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Lois 22/07/1987 et 02/02/1995 Art L 562-1 à 8 code de l'environnement	Direction Départementale des Territoires 61, Avenue de Grammont - 37041 TOURS CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	L'Indre		Arrêté Préfectoral 28 avril 2005	Plan de Prévention des Risques d'inondation de la vallée de l'Indre

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PT2	Protection contre les obstacles	Code des postes et télécommunications	Voir colonne Observations -	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Faisceau Hertzien Tours St Symphorien - Rosnay		Décret 16 avril 2012	Gestionnaire : Ministère de la défense - EMZD – DES/BSI - Rue Garigliano - BP 20 - 35 998 RENNES ARMEES

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T1	Chemins de fer	Loi de 15 juillet 1845 modifiée	SNCF Immobilier - Délégation Immobilière Territoriale de l'Ouest 15 Boulevard Stalingrad - 44000 NANTES	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Voie ferrée TOURS-LOCHES-CHATEAUROUX		Loi 1845	
			15 juillet 1945	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T7civ	Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	DGAC.SNIA - Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 1432 75720 PARIS Cedex 15 - 44343 BOURGENAIS Cédex	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Tout le territoire national			Tout le territoire national en dehors de la zone de dégagement des servitudes T5

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T7def	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	Ministère de la défense - EMZD - DES/BSI Rue Garigliano - BP 20 - 35998 RENNES ARMEES	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Centre de l'aérodrome Tours / St Symphorien		Arrêté ministériel	Zone de protection de 24 km de rayon
			03 février 1987	

Nota : les éléments dont le code SUP est XX impactent le territoire mais ne font pas encore (ou plus) l'objet de servitudes d'utilité publique.

Liste des servitudes d'utilité publique
de la commune de **DIERRE**

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AC1	Protection des monuments historiques	Code du Patrimoine L 621-1 et suivants	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 36, rue de Clocheville - 37000 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Eglise (Cl. M.H.)		Arrêté	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA
			22 mars 1965	
	Périmètre de protection de la portion d'aqueduc gallo-romain lieudit "La Boissière" (Cl. MH)		Arrêté ministériel	Parcelle n°1072. Située sur la commune d'Athée-sur-Cher.
			07 février 1966	
	Périmètre de protection du Manoir de la Boissière (Inventaire MH)		Arrêté ministériel	Situé sur la commune d'Athée-sur-Cher. Façades et toitures.
			08 février 1960	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
EL3	Marchepied	Art. L. 2131-2 et L. 2131-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques	Direction Départementale des Territoires - Subdivision fluviale. 40, rue Maurice de Tastes - 37100 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	3,25m en bordure du Cher			

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Lois 22/07/1987 et 02/02/1995 Art L 562-1 à 8 code de l'environnement	Direction Départementale des Territoires 61, Avenue de Grammont - 37041 TOURS CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Zones inondables du Cher		Arrêté Préfectoral 16 février 2009	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation du val de Cher

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T1	Chemins de fer	Loi de 15 juillet 1845 modifiée	SNCF Immobilier - Délégation Immobilière Territoriale de l'Ouest 15 Boulevard Stalingrad - 44000 NANTES	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Voie ferrée TOURS - VIERZON		Loi 15 juillet 1945	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T4	Balisage aéronautique	Code de l'aviation civile	Voir la case Observations -	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Aérodrome Amboise - Dierre		Arrêté ministériel 13 novembre 2003	Gest : DGAC - STAC - 31 av du Maréchal Leclerc - BONNEUIL/MARNE cédex

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
T5	Dégagement aéronautique	Code de l'aviation civile	Voir la case Observations -
	Objet local	Acte de création	Observations
	Aérodrome Amboise - Dierre	Arrêté ministériel 13 novembre 2003	Gest : DGAC - STAC - 31 Av du Maréchal Leclerc - BONNEUIL/MARNE cédex

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
T7civ	Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	DGAC.SNIA - Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 1432 75720 PARIS Cedex 15 - 44343 BOURGENAIS Cédex
	Objet local	Acte de création	Observations
	Tout le territoire national		Tout le territoire national en dehors de la zone de dégagement des servitudes T5

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
T7def	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	Ministère de la défense - EMZD - DES/BSI Rue Garigliano - BP 20 - 35998 RENNES ARMEES
	Objet local	Acte de création	Observations
	Centre de l'aérodrome Tours / St Symphorien	Arrêté ministériel 03 février 1987	Zone de protection de 24 km de rayon - Impacte l'intégralité du territoire de la commune

Nota : les éléments dont le code SUP est XX impactent le territoire mais ne font pas encore (ou plus) l'objet de servitudes d'utilité publique

Liste des servitudes d'utilité publique
de la commune de **EPEIGNE LES BOIS**

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AC1	Protection des monuments historiques	Code du Patrimoine L 621-1 et suivants	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 36, rue de Clocheville - 37000 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Eglise paroissiale Saint-Aignan (Inv. MH)		Arrêté ministériel	
			21 avril 1948	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I3	Canalisations de transport de gaz	Loi du 15 juin 1906 modifiée	GRT Gaz Région Centre Atlantique 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion - 16023 ANGOULEME CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Canalisation VALLIERES les GRANDES - INGRANDES		Décret Ministériel	<i>Complétée par la SUP de Maitrise de l'Urbanisation instituée par Arrêté Préfectoral du 26/09/2016</i>
			21 avril 1988	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I4	Canalisations électriques	Lois du 15/06/1906 modifiée, du 13/07/1925, du 8/04/1946 modifiée, décrets du 6/10/1967,	RTE - GMR Anjou Ecoparc - ZI Nord - Avenue des Fusillés - 49412 SAUMUR CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Ligne 90 kV Bléré-Valencay-Varennes (sur Fouzon)		Décret ministériel	
			11 juin 1970	
	Ligne 90 kV Larçay - Montrichard		Arrêté préfectoral	
			22 juin 1971	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I7	Stockage souterrain de gaz dans les formations naturelles	Ordonnance 58-1132 du 25 novembre 1958	DREAL Centre Rue Amélia Earhart - 37700 LA VILLE AUX DAMES	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Stockage souterrain de gaz combustible région Céré la Ronde		Décret ministériel 14 janvier 1992	Périmètre de protection

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PT2	Protection contre les obstacles	Code des postes et télécommunications	Voir colonne Observations -	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Faisceau hertzien Cinq-Mars-la-Pile à Mareuil-sur-Cher		Décret ministériel 20 mars 1995	Gestionnaire : Ministère de la défense - EMZD – DES/BSI - Rue Garigliano - BP 20 - 35 998 RENNES ARMEES

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T7civ	Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	DGAC.SNIA - Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 1432 75720 PARIS Cedex 15 - 44343 BOURGENAIS Cédex	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Tout le territoire national			Tout le territoire national en dehors de la zone de dégagement des servitudes T5

Nota : les éléments dont le code SUP est XX impactent le territoire mais ne font pas encore (ou plus) l'objet de servitudes d'utilité publique

Liste des servitudes d'utilité publique
de la commune de **FRANCUEIL**

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
A4	Terrains riverains de cours d'eau	Décret 59-96 du 07 01 1959 et 60-149 du 25 04 1960	-	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Ruisseau de Francueil. Libre passage sur les berges.		Arrêté préfectoral 16 septembre 1986	Gest. : Syn. intercom. d'aménag. et d'entre. Mairie de Francueil 37150.

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AC1	Protection des monuments historiques	Code du Patrimoine L 621-1 et suivants	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 36, rue de Clocheville - 37000 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Eglise (Inventaire M. H)		Arrêté ministériel 12 juin 1926	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA
	Ensemble du Parc du domaine du château de Chenonceaux (CI M. H)		Arrêté ministériel 07 novembre 1962	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA
	Périmètre de protection de l'église de Chisseaux		Arrêté ministériel 06 mars 1947	MH sur la commune de Chisseaux
	Périmètre de protection du Manoir des Couldraies (Inv MH)		Arrêté 18 novembre 1987	Situé sur la commune de St-George-sur-Cher (41). Façades et toitures du manoir, cheminée peinte au rez-de-chaussée, façades et toitures du colombier.

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
EL3	Marchepied	Art. L. 2131-2 et L. 2131-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques	Direction Départementale des Territoires - Subdivision fluviale. 40, rue Maurice de Tastes - 37100 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Le Cher			
			24 février 1964	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I3	Canalisations de transport de gaz	Loi du 15 juin 1906 modifiée	GRT Gaz Région Centre Atlantique 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion - 16023 ANGOULEME CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Canalisation VALLIERES les GRANDES - INGRANDES		Arrêté Interministériel	<i>Complétée par la SUP de Maitrise de l'Urbanisation instituée par Arrêté Préfectoral du 26/09/2016</i>
			21 avril 1988	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I4	Canalisations électriques	Lois du 15/06/1906 modifiée, du 13/07/1925, du 8/04/1946 modifiée, décrets du 6/10/1967,	RTE - GMR Anjou Ecoparc - ZI Nord - Avenue des Fusillés - 49412 SAUMUR CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Ligne 90 kV Larçay-Montrichard			

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I7	Stockage souterrain de gaz dans les formations naturelles	Ordonnance 58-1132 du 25 novembre 1958	DREAL Centre Rue Amélia Earhart - 37700 LA VILLE AUX DAMES	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Stockage souterrain de gaz combustible région Céré la Ronde		Décret ministériel 14 janvier 1992	Périmètre de protection

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Lois 22/07/1987 et 02/02/1995 Art L 562-1 à 8 code de l'environnement	Direction Départementale des Territoires 61, Avenue de Grammont - 37041 TOURS CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Zones inondables du Cher		Arrêté Préfectoral 16 février 2009	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation du val de Cher

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PT1	Protection contre les perturbations électro-magnétiques	Code des postes et télécommunications	voir colonne Observations -	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Zones de protection de la Station hertzienne de St-George-sur-Cher/Le Petit Bois		Décret ministériel 08 juin 2010	Station située dans le 41 Gestionnaire : Ministère de l'Intérieur - 2, Place St Méline - CS 96417 35064 Rennes Cédex

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PT2	Protection contre les obstacles	Code des postes et télécommunications	Voir colonne Observations -	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Centre radioélectrique de St-GEORGES-sur-CHER/Le Petit Bois (41)		Décret ministériel	Gestionnaire : Ministère de l'Intérieur - 2, place St Méline - CS 96417 35064 RENNES Cédex
			08 juin 2010	
	Faisceau hertzien CHAMBRAY-les-TOURS/Les Fossés Blancs - St-GEORGES-sur-CHER/Le Petit Bois (41)		Décret ministériel	Gestionnaire : Ministère de l'Intérieur - 2, place St Méline - CS 96417 35064 RENNES Cédex
			08 juin 2010	
	Faisceau hertzien Cinq-Mars-la-Pile à Mareuil-sur-Cher		Décret ministériel	Gestionnaire : Ministère de la défense - EMZD – DES/BSI - Rue Garigliano - BP 20 - 35 998 RENNES ARMEES
			20 mars 1995	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T7civ	Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	DGAC.SNIA - Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 1432 75720 PARIS Cedex 15 - 44343 BOURGENAIS Cédex	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Tout le territoire national			Tout le territoire national en dehors de la zone de dégagement des servitudes T5

Nota : les éléments dont le code SUP est XX impactent le territoire mais ne font pas encore (ou plus) l'objet de servitudes d'utilité publique.

Liste des servitudes d'utilité publique
de la commune de **LA CROIX EN TOURAINE**

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AC1	Protection des monuments historiques	Code du Patrimoine L 621-1 et suivants	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 36, rue de Clocheville - 37000 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Château de la Gaillardière (Inv. M.H.)		Arrêté	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA
			25 octobre 1991	
	Château du Paradis (Inv. M.H.)		Arrêté	Façades, toitures, salle du RDC, fuye, porte nord
			21 octobre 1947	
	Eglise paroissiale St Quentin(Cl. M.H.)		Arrêté	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 23/12/2021 portant creation d'un PDA
			26 novembre 1943	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	Code de la santé publique. Art. L1321-2, L1321-2-1, L1321-3, R1321-13-1 à 4, R1321-14	Agence Régionale de Santé - Délégation territoriale d'Indre-et-Loire 38, rue Edouard Vaillant - 37042 TOURS CEDEX 1	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Périmètre de protection du Forage "la Petite Folie"		Arrêté préfectoral de D.U.P. 19 janvier 1999	Pour le SIAEP.

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
EL3	Marchepied	Art. L. 2131-2 et L. 2131-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques	Direction Départementale des Territoires - Subdivision fluviale. 40, rue Maurice de Tastes - 37100 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	3,25m en bordure du Cher			

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I3	Canalisations de transport de gaz	Loi du 15 juin 1906 modifiée	GRT Gaz Région Centre Atlantique 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion - 16023 ANGOULEME CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Stockage souterrain de CHEMERY branchement de La Croix en T.		Arrêté Préfectoral	<i>Complétée par la SUP de Maitrise de l'Urbanisation instituée par Arrêté Préfectoral du 26/09/2016</i>
			04 avril 1989	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Lois 22/07/1987 et 02/02/1995 Art L 562-1 à 8 code de l'environnement	Direction Départementale des Territoires 61, Avenue de Grammont - 37041 TOURS CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Zones inondables du Cher		Arrêté Préfectoral	<i>Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation du val de Cher</i>
			16 février 2009	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T1	Chemins de fer	Loi de 15 juillet 1845 modifiée	SNCF Immobilier - Délégation Immobilière Territoriale de l'Ouest 15 Boulevard Stalingrad - 44000 NANTES	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Voie ferrée			

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T4	Balisage aéronautique	Code de l'aviation civile	Voir la case Observations -	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Aérodrome Amboise - Dierre		Arrêté ministériel 13 novembre 2003	Gest : DGAC - 31 av du Maréchal Leclerc - BONNEUIL/MARNE cédex

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T5	Dégagement aéronautique	Code de l'aviation civile	Voir la case Observations -	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Aérodrome Amboise - Dierre		Arrêté ministériel 13 novembre 2003	Gest : DGAC - 31 Av du Maréchal Leclerc - BONNEUIL/MARNE cédex

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T7civ	Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	DGAC.SNIA - Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 1432 75720 PARIS Cedex 15 - 44343 BOURGENAIS Cédex	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Tout le territoire national			<i>Tout le territoire national en dehors de la zone de dégagement des servitudes T5</i>

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T7def	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	Ministère de la défense - EMZD - DES/BSI Rue Garigliano - BP 20 - 35998 RENNES ARMEES	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Centre de l'aérodrome Tours / St Symphorien		Arrêté ministériel 03 février 1987	<i>Zone de protection de 24 km de rayon</i>

Nota : les éléments dont le code SUP est XX impactent le territoire mais ne font pas encore (ou plus) l'objet de servitudes d'utilité publique.

Liste des servitudes d'utilité publique
de la commune de **LUZILLE**

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
A4	Terrains riverains de cours d'eau	Décret 59-96 du 07 01 1959 et 60-149 du 25 04 1960	-	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Ruisseau de Francueil.		Arrêté préfectoral	
			16 septembre 1986	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AC1	Protection des monuments historiques	Code du Patrimoine L 621-1 et suivants	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 36, rue de Clocheville - 37000 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Polissoir fixe 'La Pierre St Martin'(Musée Grand Pres) (Cl. M.H)		Arrêté muinistériel	
			29 septembre 1952	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AC2	Protection des sites et des monuments naturels	Code de l'Environnement - articles L 341-1 à 342-22	DREAL Centre 5 avenue Buffon - BP 6407 - 45062 Orleans CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Site inscrit des étangs de Brosse		Arrêté ministériel	
			14 septembre 1981	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	Code de la santé publique. Art. L1321-2, L1321-2-1, L1321-3, R1321-13-1 à 4, R1321-14	Agence Régionale de Santé - Délégation territoriale d'Indre-et-Loire 38, rue Edouard Vaillant - 37042 TOURS CEDEX 1	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Forages de la "Pièce du Temple" et de la "Taille aux Veaux"		Arrêté Préfectoral de D.U.P. 06 avril 1995	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I3	Canalisations de transport de gaz	Loi du 15 juin 1906 modifiée	GRT Gaz Région Centre Atlantique 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion - 16023 ANGOULEME CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Canalisation VALLIERES les GRANDES - INGRANDES		Décret 21 avril 1988	Complétée par la SUP de Maitrise de l'Urbanisation instituée par Arrêté Préfectoral du 26/09/2016

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I4	Canalisations électriques	Lois du 15/06/1906 modifiée, du 13/07/1925, du 8/04/1946 modifiée, décrets du 6/10/1967,	RTE - GMR Anjou Ecoparc - ZI Nord - Avenue des Fusillés - 49412 SAUMUR CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Ligne 90kV Bléré-Valencay-Varennes (sur Fouzon)			
	Ligne 90kV Larçay-Montrichard			

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
I7	Stockage souterrain de gaz dans les formations naturelles	Ordonnance 58-1132 du 25 novembre 1958	DREAL Centre Rue Amélia Earhart - 37700 LA VILLE AUX DAMES
	Objet local	Acte de création	Observations
	Stockage souterrain gaz combustible région Céré la Ronde	Décret ministériel 14 janvier 1992	Périmètre de protection

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
PT2	Protection contre les obstacles	Code des postes et télécommunications	Voir colonne Observations -
	Objet local	Acte de création	Observations
	Faisceau hertzien Cinq-Mars-la-Pile à Mareuil-sur-Cher	Décret ministériel 20 mars 1995	Gestionnaire : Ministère de la défense - EMZD – DES/BSI - Rue Garigliano - BP 20 - 35 998 RENNES ARMEES

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
T7civ	Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	DGAC.SNIA - Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 1432 75720 PARIS Cedex 15 - 44343 BOURGENAIS Cédex
	Objet local	Acte de création	Observations
	Tout le territoire national		Tout le territoire national en dehors de la zone de dégagement des servitudes T5

Nota : les éléments dont le code SUP est XX impactent le territoire mais ne font pas encore (ou plus) l'objet de servitudes d'utilité publique

Liste des servitudes d'utilité publique

de la commune de **SAINT MARTIN LE BEAU**

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AC1	Protection des monuments historiques	Code du Patrimoine L 621-1 et suivants	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 36, rue de Clocheville - 37000 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Barrage mobile à aiguilles de Nitray et ses dépendances - Inscrit		Arrêté préfectoral 07 juillet 2011	Ecluse, dépendances, chemin de hallage. MH principalement situé sur la commune d'Athée-sur-Cher
	Eglise de SAINT-MARTIN-LE-BEAU - Inscrit		Arrêté ministériel 19 juillet 1926	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 21/12/2021 portant création d'un PDA
	Manoir de Thomas Boyer - Inscrit		Arrêté ministériel 13 juillet 1926	Périmètre MH modifié par l'arrêté préfectoral en date du 21/12/2021 portant création d'un PDA
	Protection de la portion d'aqueduc gallo-romain lieudit "La Boissière" - Classé		Arrêté ministériel 07 février 1966	Parcelle n°1072. Situé sur la commune d'Athée-sur-Cher.
	Protection du Château de Nitray - Inscrit		Arrêté	MH situé sur la commune d'Athée-sur-Cher

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	Code de la santé publique. Art. L1321-2, L1321-2-1, L1321-3, R1321-13-1 à 4, R1321-14	Agence Régionale de Santé - Délégation territoriale d'Indre-et-Loire 38, rue Edouard Vaillant - 37042 TOURS CEDEX 1	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Périmètres de protection du forage "Sablons"		Arrêté Préfectoral de D.U.P. 10 novembre 1997	

	Source de Coulaine	Arrêté	
		02 juillet 1982	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
EL3	Marchepied	Art. L. 2131-2 et L. 2131-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques	Direction Départementale des Territoires - Subdivision fluviale. 40, rue Maurice de Tastes - 37100 TOURS
	Objet local	Acte de création	Observations
	3,25m en bordure du Cher.	Décret 13 octobre 1956	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
I3	Canalisations de transport de gaz	Loi du 15 juin 1906 modifiée	GRT Gaz Région Centre Atlantique 62, rue de la Brigade Rac - ZI Rabion - 16023 ANGOULEME CEDEX
	Objet local	Acte de création	Observations
	Antenne de TOURS	Arrêté Préfectoral 12 décembre 1983	Complétée par la SUP de Maitrise de l'Urbanisation instituée par Arrêté Préfectoral du 26/09/2016

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Lois 22/07/1987 et 02/02/1995 Art L 562-1 à 8 code de l'environnement	Direction Départementale des Territoires 61, Avenue de Grammont - 37041 TOURS CEDEX
	Objet local	Acte de création	Observations
	Zones inondables du Cher	Arrêté Préfectoral 16 février 2009	Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation du val de Cher

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T1	Chemins de fer	Loi de 15 juillet 1845 modifiée	SNCF Immobilier - Délégation Immobilière Territoriale de l'Ouest 15 Boulevard Stalingrad - 44000 NANTES	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Voie ferrée TOURS-VIERZON		Loi de 1845	
			15 juillet 1945	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T4	Balisage aéronautique	Code de l'aviation civile	Voir la case Observations -	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Aérodrome Amboise - Dierre		Arrêté ministériel	Gest : DGAC - 31 av du Maréchal Leclerc - BONNEUIL/MARNE cédex
			13 novembre 2003	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T5	Dégagement aéronautique	Code de l'aviation civile	Voir la case Observations -	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Aérodrome Amboise - Dierre		Arrêté ministériel	Gest : DGAC - 31 Av du Maréchal Leclerc - BONNEUIL/MARNE cédex
			13 novembre 2003	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T7civ	Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	DGAC.SNIA - Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 1432 75720 PARIS Cedex 15 - 44343 BOURGENAIS Cédex	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Tout le territoire national			<i>Tout le territoire national en dehors de la zone de dégagement des servitudes T5</i>

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
T7def	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	Ministère de la défense - EMZD - DES/BSI Rue Garigliano - BP 20 - 35998 RENNES ARMEES	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Centre de l'aérodrome de Tours-St Symphorien		Arrêté ministériel 03 février 1987	<i>Zone de protection de 24 km de rayon - Impacte l'intégralité du territoire de la commune</i>

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
A9	Zone Agricole Protégée	Code rural et de la pêche	Préfecture - DDT d'Indre-et-Loire / SA - 37000 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
			Arrêté préfectoral du 14 septembre 2022	

Nota : les éléments dont le code SUP est XX impactent le territoire mais ne font pas encore (ou plus) l'objet de servitudes d'utilité publique.

Liste des servitudes d'utilité publique
de la commune de **SUBLAINES**

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AC1	Protection des monuments historiques	Code du Patrimoine L 621-1 et suivants	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 36, rue de Clocheville - 37000 TOURS	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Eglise paroissials St Martin de Sublaines (Inv. M.H.)		Arrêté ministériel	
			29 novembre 1948	
	Ferme de cours ancienne tour d'entrée (colombier)(Inv.M.H.)		Arrêté ministériel	
			21 octobre 1963	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales	Code de la santé publique. Art. L1321-2, L1321-2-1, L1321-3, R1321-13-1 à 4, R1321-14	Agence Régionale de Santé - Délégation territoriale d'Indre-et-Loire 38, rue Edouard Vaillant - 37042 TOURS CEDEX 1	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Périmètre de protection du Captage de l'Herpenty et captage des Ouches		Arrêté Préfectoral	Les captages sont situés sur la commune de Bléré
			03 octobre 2003	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire	
I4	Canalisations électriques	Lois du 15/06/1906 modifiée, du 13/07/1925, du 8/04/1946 modifiée, décrets du 6/10/1967,	RTE - GMR Anjou Ecoparc - ZI Nord - Avenue des Fusillés - 49412 SAUMUR CEDEX	
	Objet local		Acte de création	Observations
	Ligne 90 kV Loches-Bléré		Arrêté préfectoral de D.U.P	
			15 septembre 1995	

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
PM3	Plan de prévention des risques technologiques	Article L515-15 du Code de l'Environnement	DREAL Centre - 5 avenue Buffon - BP 6407 45062 Orleans CEDEX DDT - 61, Avenue de Grammont - 37041 TOURS CEDEX
	Objet local	Acte de création	Observations
	Etablissement EPC France (ex NITRO-BICKFORD)	Plan de prévention risques technol 12 novembre 2012	La société EPC France appartient au group EPC (Explosifs et Produits Chimiques). Située à Cigogné. Périmètre impactant Bléré et Sublaines.

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Gestionnaire
T7civ	Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Articles R.244-1 et D.244-1 à 244-4 du code de l'aviation civile	DGAC.SNIA - Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 1432 75720 PARIS Cedex 15 - 44343 BOURGENAIS Cédex
	Objet local	Acte de création	Observations
	Tout le territoire national		Tout le territoire national en dehors de la zone de dégagement des servitudes T5

Nota : les éléments dont le code SUP est XX impactent le territoire mais ne font pas encore (ou plus) l'objet de servitudes d'utilité publique.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant sur la création du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Martin et
de l'ancien presbytère sur la commune de Céré-la-Ronde

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

VU le code de l'environnement notamment ses articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants ;

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L621-30 à L621-32 et 621-93 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L153-60 et R132-2 ;

VU les arrêtés de protection de l'église Saint-Martin, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 27/10/1971 et de l'ancien presbytère, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 27/03/1927 et classé au titre des monuments historiques par arrêté du 14/05/1969, situés sur la commune de Céré-la-Ronde ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 26 avril 2018 donnant son accord sur le lancement de l'étude de périmètre délimité des abords portant sur l'église Saint-Martin et sur l'ancien presbytère, situés sur la commune de Céré-la-Ronde ;

VU le projet de périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Martin et de l'ancien presbytère, situés sur la commune de Céré-la-Ronde, proposé par l'architecte des bâtiments de France ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 12 décembre 2019 donnant un avis favorable au projet de création du périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Martin et de l'ancien presbytère, situés sur la commune de Céré-la-Ronde ;

VU l'enquête publique unique, prescrite par arrêté du 23 février 2021 par le président de la communauté de communes Bléré-Val de Cher, du 29 mars 2021 au 29 avril 2021, le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 26 mai 2021 ;

VU le résultat de la consultation du propriétaire de l'église Saint-Martin et de l'ancien presbytère ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 28 octobre 2021 approuvant le PLUi de la communauté de communes Bléré-Val de Cher ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 28 octobre 2021 donnant son accord sur le projet de création du périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Martin et de l'ancien presbytère, situés sur la commune de Céré-la-Ronde ;

VU l'accord de l'architecte des Bâtiments de France du 29 octobre 2021 sur le projet de périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Martin et de l'ancien presbytère, situés sur la commune de Céré-la-Ronde ;

CONSIDÉRANT que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un ou plusieurs monuments historiques un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Le périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Martin, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 27/10/1971 et de l'ancien presbytère, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 27/03/1927 et classé au titre des monuments historiques par arrêté du 14/05/1969, situés sur la commune de Céré-la-Ronde, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique ;

ARTICLE 2 : La secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire, le directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département d'Indre-et-Loire.

Fait à Orléans, le
La Préfète de la région Centre-Val de Loire

Arrêté n° enregistré le

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

COMMUNE DE CERE-LA-RONDE (37)



2

DELIMITATION



LEGENDE

COMMUNE DE CERE-LA-RONDE (37)

MONUMENTS CONCERNES

église Saint-Martin, classement par arrêté du 27/10/1971

ancien presbytère, inscription par arrêté du 27/03/1927 et classement par arrêté du 14/05/1969



ancien périmètre de protection de 500 m de l'église Saint-Martin et de l'ancien presbytère



Périmètre Délimité des Abords commun des Monuments Historiques

Commune de Céré-la-Ronde (37)
Eglise Saint-Martin
Ancien presbytère

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Martin et de l'ancien presbytère à Céré-la-Ronde, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Bléré Val de Chier,
Vincent LOUAULT

urban
isme



DELIMITATION

2



LEGENDE

COMMUNE DE CERE-LA-RONDE (37)

MONUMENTS CONCERNES

église Saint-Martin, classement par arrêté du 27/10/1971
ancien presbytère, inscription par arrêté du 27/03/1927 et classement par arrêté du 14/05/1969

Commune de Céré-la-Ronde (37)
Eglise Saint-Martin
Ancien presbytère

dossier de l'église Saint-Martin

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les deux Monuments Historiques de la commune de Céré-la-Ronde ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des co-visibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des Monuments et non individualisé par Monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visé par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul Monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.



ancien périmètre de protection de 500 m de l'église Saint-Martin et de l'ancien presbytère



Périmètre Délimité des Abords commun des Monuments Historiques

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Martin à Céré-la-Ronde, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher,
Vincent LOUAULT

DELIMITATION



LEGENDE

COMMUNE DE CERE-LA-RONDE (37)

MONUMENTS CONCERNES

église Saint-Martin, classement par arrêté du 27/10/1971
ancien presbytère, inscription par arrêté du 27/03/1927 et classement par arrêté du 14/05/1969



ancien périmètre de protection de 500 m de l'église Saint-Martin et de l'ancien presbytère



Périmètre Délimité des Abords commun des Monuments Historiques

Commune de Céré-la-Ronde (37)
Eglise Saint-Martin
Ancien presbytère

dossier de l'ancien presbytère

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les deux Monuments Historiques de la commune de Céré-la-Ronde ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbriication des coisibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des Monuments et non individualisé par Monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul Monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'ancien presbytère à Céré-la-Ronde, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincenc LOUAULT

Périmètre Délimité des Abords - Approbation - Septembre 2021
Céré-la-Ronde : Eglise Saint-Martin et ancien presbytère

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Préfète du Loiret


Régine Engström

-  Monument Historique
-  Ancien périmètre de protection du ou des Monuments Historiques
-  Périmètre Délimité des Abords du ou des Monuments Historiques

1 cm = 50 mètres
Sources : DGFIP - Cadastre 07/2018 ; DRAC : Atlas des patrimoines 11/2019 ; URBAN'ism



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PREFECTORAL REGIONAL
en date du 23.12.2021
enregistré le 27.12.2021
sous le numéro 21.305

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Unité départementale de l'architecture et
du patrimoine d'Indre-et-Loire

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant sur la création du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Romain sur
la commune d'Athée-sur-Cher

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

VU le code de l'environnement notamment ses articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants ;

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L621-30 à L621-32 et 621-93 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L153-60 et R132-2 ;

VU l'arrêté de protection de l'église Saint-Romain, inscrite au titre des monuments historiques par
arrêté du 22/08/1949, située sur la commune d'Athée-sur-Cher ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 17 décembre 2015 prescrivant
l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 26 avril 2018 donnant son accord
sur le lancement de l'étude de périmètre délimité des abords portant sur l'église Saint-Romain, située
sur la commune d'Athée-sur-Cher ;

VU le projet de périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Romain, située sur la commune
d'Athée-sur-Cher, proposé par l'architecte des bâtiments de France ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 12 décembre 2019 donnant un
avis favorable au projet de création du périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Romain,
située sur la commune d'Athée-sur-Cher ;

VU l'enquête publique unique, prescrite par arrêté du 23 février 2021 par le président de la
communauté de communes Bléré-Val de Cher, du 29 mars 2021 au 29 avril 2021, le rapport, les
conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 26 mai 2021 ;

VU le résultat de la consultation du propriétaire de l'église Saint-Romain ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 28 octobre 2021 approuvant le
PLUi de la communauté de communes Bléré-Val de Cher ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 28 octobre 2021 donnant son
accord sur le projet de création du périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Romain, située
sur la commune d'Athée-sur-Cher ;

VU l'accord de l'architecte des Bâtiments de France du 29 octobre 2021 sur le projet de périmètre
délimité des abords autour de l'église Saint-Romain, située sur la commune d'Athée-sur-Cher ;

CONSIDÉRANT que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles
ou ensembles d'immeubles qui forment avec un ou plusieurs monuments historiques un ensemble
cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Le périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Romain, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 22/08/1949, située sur la commune d'Athée-sur-Cher, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique ;

ARTICLE 2 : La secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire, le directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département d'Indre-et-Loire.

Fait à Orléans, le **23 DEC. 2021**
La Préfète de la région Centre-Val de Loire,

Arrêté n° enregistré le



Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

PDA

Périmètre Délimité des Abords

COMMUNE D'ATHÉE-SUR-CHER (37)



DELIMITATION

2

LEGENDE

COMMUNE D'ATHÉE-SUR-CHER

MONUMENT CONCERNE

église Saint-Romain, inscription par arrêté du 22/08/1949



ancien périmètre de protection de 500 m de l'église Saint-Romain



Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

Commune d'Athée-sur-Cher (37)
Eglise Saint-Romain

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

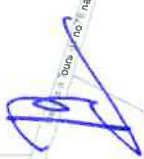
approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Romain à Athée-sur-Cher, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

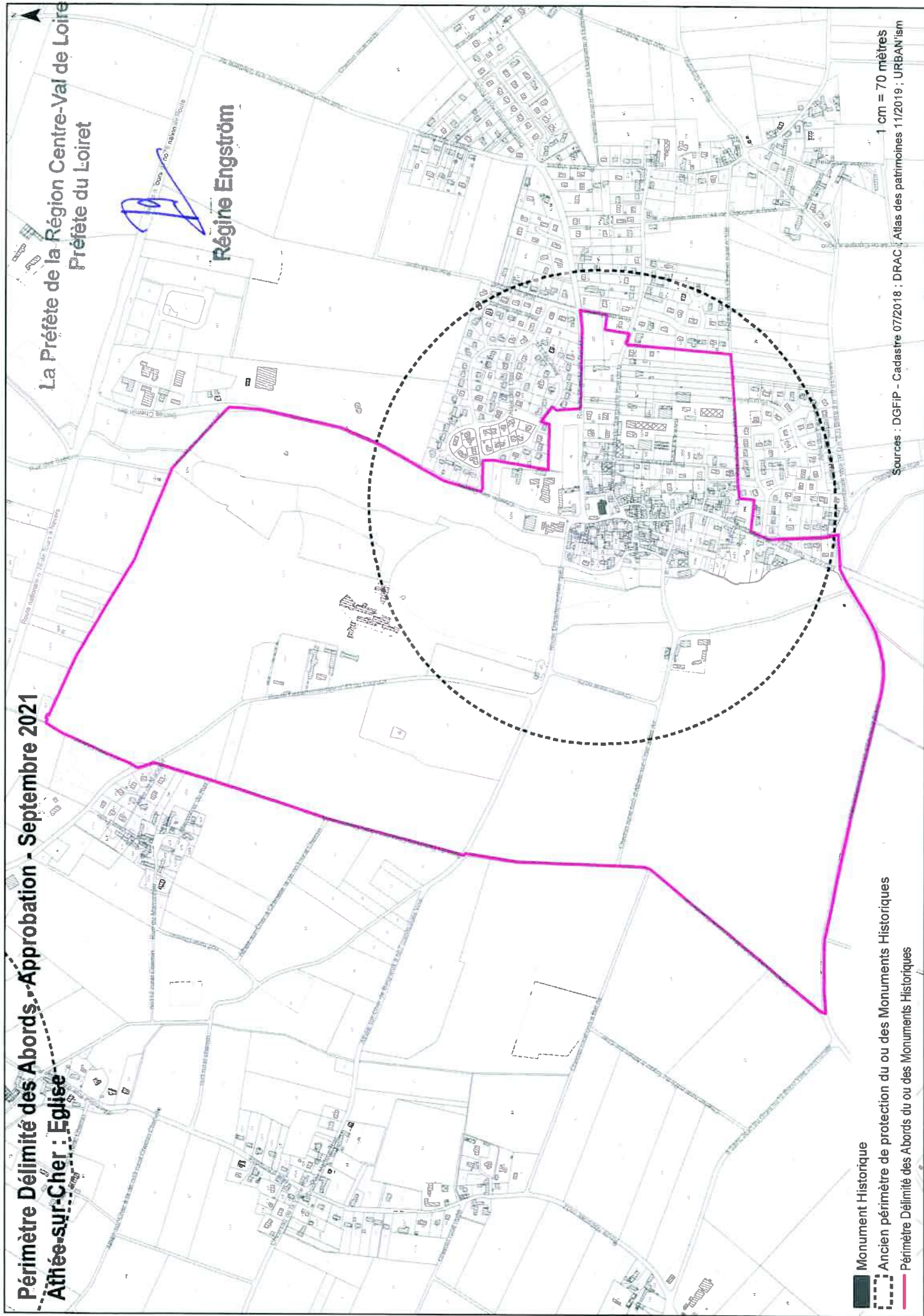
Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT



Périmètre Délimité des Abords - Approbation - Septembre 2021
Athée-sur-Cher : Eglise

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Préfète du Loiret


Régine Engström



- Monument Historique
- Ancien périmètre de protection du ou des Monuments Historiques
- Périmètre Délimité des Abords du ou des Monuments Historiques

1 cm = 70 mètres

Sources : DGFiP - Cadastre 07/2018 ; DRAC - Atlas des patrimoines 11/2019 ; URBAN'ism



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL REGIONAL
en date du 21.12.2021
enregistré le 23.12.2021
sous le numéro 21.304

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Unité départementale de l'architecture et
du patrimoine d'Indre-et-Loire

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant sur la création du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Martin et
du manoir Thomas Bohier sur la commune de Saint-Martin-le-Beau

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

VU le code de l'environnement notamment ses articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants ;

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L621-30 à L621-32 et 621-93 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L153-60 et R132-2 ;

VU les arrêtés de protection de l'église Saint-Martin, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 19/07/1926 et du manoir Thomas Bohier, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 13/07/1926, situés sur la commune de Saint-Martin-le-Beau ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 26 avril 2018 donnant son accord sur le lancement de l'étude de périmètre délimité des abords portant sur l'église Saint-Martin et le manoir Thomas Bohier, situés sur la commune de Saint-Martin-le-Beau ;

VU le projet de périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Martin et du manoir Thomas Bohier, situés sur la commune de Saint-Martin-le-Beau, proposé par l'architecte des bâtiments de France ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 12 décembre 2019 donnant un avis favorable au projet de création du périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Martin et du manoir Thomas Bohier, situés sur la commune de Saint-Martin-le-Beau ;

VU l'enquête publique unique, prescrite par arrêté du 23 février 2021 par le président de la communauté de communes Bléré-Val de Cher, du 29 mars 2021 au 29 avril 2021, à l'occasion de laquelle la commune de Saint-Martin-le-Beau a demandé une modification du périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Martin et du manoir Thomas Bohier, le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 26 mai 2021 ;

VU la modification du projet de périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Martin et du manoir Thomas Bohier par l'architecte des bâtiments de France en réponse à la demande de la commune

VU la délibération du 06 septembre 2021 du conseil municipal de Saint-Martin-le-Beau, membre de la communauté de communes Bléré-Val de Cher, donnant son accord sur la modification du périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Martin et du manoir Thomas Bohier, situés sur la commune de Saint-Martin-le-Beau

VU le résultat de la consultation des propriétaires de l'église Saint-Martin et du manoir Thomas Bohier ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 28 octobre 2021 approuvant le PLUi de la communauté de communes Bléré-Val de Cher ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 28 octobre 2021 donnant son accord sur le projet de création du périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Martin et du manoir Thomas Bohier sur la commune de Saint-Martin-le-Beau ;

VU l'accord de l'architecte des Bâtiments de France du 29 octobre 2021 sur le projet de périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Martin et du manoir Thomas Bohier, situés sur la commune de Saint-Martin-le-Beau ;

CONSIDÉRANT que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un ou plusieurs monuments historiques un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Le périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Martin, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 19/07/1926 et du manoir Thomas Bohier, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 13/07/1926, situés sur la commune de Saint-Martin-le-Beau, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique ;

ARTICLE 2 : La secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire, le directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département d'Indre-et-Loire.

Fait à Orléans, le 23 DEC. 2021
La Préfète de la région Centre-Val de Loire,

Arrêté n° enregistré le

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé à : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DELIMITATION



LEGENDE

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU (37)

MONUMENTS CONCERNES

église Saint-Martin, inscription par arrêté du 19/07/1926
manoir Thomas Bohier, inscription par arrêté du 13/07/1926

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les deux Monuments Historiques de la commune de Saint-Martin-le-Beau ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des cohabités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des Monuments et non individualisé par Monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul Monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.



ancien périmètre de protection de 500 m de l'église Saint-Martin et du manoir Thomas Bohier



Périmètre Délimité des Abords commun des Monuments Historiques

Commune de Saint-Martin-le-Beau (37)
Eglise Saint-Martin
Manoir Thomas Bohier

Plan général avec les numérotations cadastrales

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021
approuvant le Périmètre Délimité des Abords de deux Monuments Historiques,
proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT

DELIMITATION



LEGENDE

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU (37)

MONUMENTS CONCERNES

église Saint-Martin, inscription par arrêté du 19/07/1926
manoir Thomas Bohier, inscription par arrêté du 13/07/1926

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les deux Monuments Historiques de la commune de Saint-Martin-le-Beau ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des visibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des Monuments et non individualisé par Monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier sont ici rapportées à un seul Monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.



ancien périmètre de protection de 500 m de l'église Saint-Martin et du manoir Thomas Bohier



Périmètre Délimité des Abords commun des Monuments Historiques

Commune de Saint-Martin-le-Beau (37)

Plan général avec les numérotations cadastrales

dossier du manoir Thomas Bohier

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021
approuvant le Périmètre Délimité des Abords du manoir Thomas Bohier proposé
par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT

DELIMITATION



LEGENDE

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU (37)

MONUMENTS CONCERNES

église Saint-Martin, inscription par arrêté du 19/07/1926
manoir Thomas Bohier, inscription par arrêté du 13/07/1926

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les deux Monuments Historiques de la commune de Saint-Martin-le-Beau ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des contours a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des Monuments et non individualisé par Monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier sont ici rapportées à un seul Monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.



ancien périmètre de protection de 500 m de l'église Saint-Martin et du manoir Thomas Bohier



Périmètre Délimité des Abords commun des Monuments Historiques

Commune de Saint-Martin-le-Beau (37)

Plan général avec les numérotations cadastrales

dossier de l'église Saint-Martin

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Martin proposé par
l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher,
Vincent LOUAULT

urban
ism



Périmètre Délimité des Abords - Approbation - Septembre 2021

Saint-Martin-le-Beau : Eglise, Manoir

Préfecture de la Région Centre-Val de Loire

Préfecture du Loiret

Régine Engström

Monument Historique

Ancien périmètre de protection du ou des Monuments Historiques

Périmètre Délimité des Abords du ou des Monuments Historiques

1 cm = 40 mètres

Sources : DGIIP - Cadastre 07/2018 ; DRAC ; Atlas des patrimoines 11/2019 ; URBAN'ism



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

arrêté PRÉFECTORAL REGIONAL
en date du 23.12.2021
enregistré le 27.12.2021
numéro 21.303

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Unité départementale de l'architecture et
du patrimoine d'Indre-et-Loire

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant sur la création du périmètre délimité des abords du château de la
Gaillardière sur la commune de La Croix-en-Touraine

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

VU le code de l'environnement notamment ses articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants ;

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L621-30 à L621-32 et 621-93 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L153-60 et R132-2 ;

VU l'arrêté de protection du château de la Gaillardière, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 25/10/1971, situé sur la commune de La Croix-en-Touraine ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 26 avril 2018 donnant son accord sur le lancement de l'étude de périmètre délimité des abords autour du château de la Gaillardière, situé sur la commune de La Croix-en-Touraine ;

VU le projet de périmètre délimité des abords autour du château de la Gaillardière, situé sur la commune de La Croix-en-Touraine, proposé par l'architecte des bâtiments de France ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 12 décembre 2019 donnant un avis favorable au projet de création du périmètre délimité des abords autour du château de la Gaillardière, situé sur la commune de La Croix-en-Touraine ;

VU l'enquête publique unique, prescrite par arrêté du 23 février 2021 par le président de la communauté de communes Bléré-Val de Cher, du 29 mars 2021 au 29 avril 2021, le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 26 mai 2021 ;

VU le résultat de la consultation du propriétaire du château de la Gaillardière ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 28 octobre 2021 approuvant le PLUi de la communauté de communes Bléré-Val de Cher ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 28 octobre 2021 donnant son accord sur le projet de création du périmètre délimité des abords autour du château de la Gaillardière, situé sur la commune de La Croix-en-Touraine ;

VU l'accord de l'architecte des Bâtiments de France du 29 octobre 2021 sur le projet de périmètre délimité des abords autour du château de la Gaillardière, situé sur la commune de La Croix-en-Touraine ;

CONSIDÉRANT que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un ou plusieurs monuments historiques un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Le périmètre délimité des abords autour du château de la Gaillardière, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 25/10/1971, situé sur la commune de La Croix-en-Touraine, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique ;

ARTICLE 2 : La secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire, le directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département d'Indre-et-Loire.

Fait à Orléans, le **23 DEC. 2021**
La Préfète de la région Centre-Val de Loire,

Arrêté n° _____ enregistré le _____

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

PDA

Périmètre Délimité des Abords

COMMUNE DE LA CROIX-EN-TOURAINNE (37)



DELIMITATION

2

LEGENDE

COMMUNE DE LA CROIX-EN-TOURAINNE (37)

MONUMENTS CONCERNES

château de la Gaillardière, inscription par arrêté du 25/10/1971



Commune de La Croix-en-Touraine (37)
Château de la Gaillardière



ancien périmètre de protection de 500 m du château de la Gaillardière



Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords du château de la Gaillardière à La
Croix-en-Touraine, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher,
Vincent LOUAULT

urban
ism

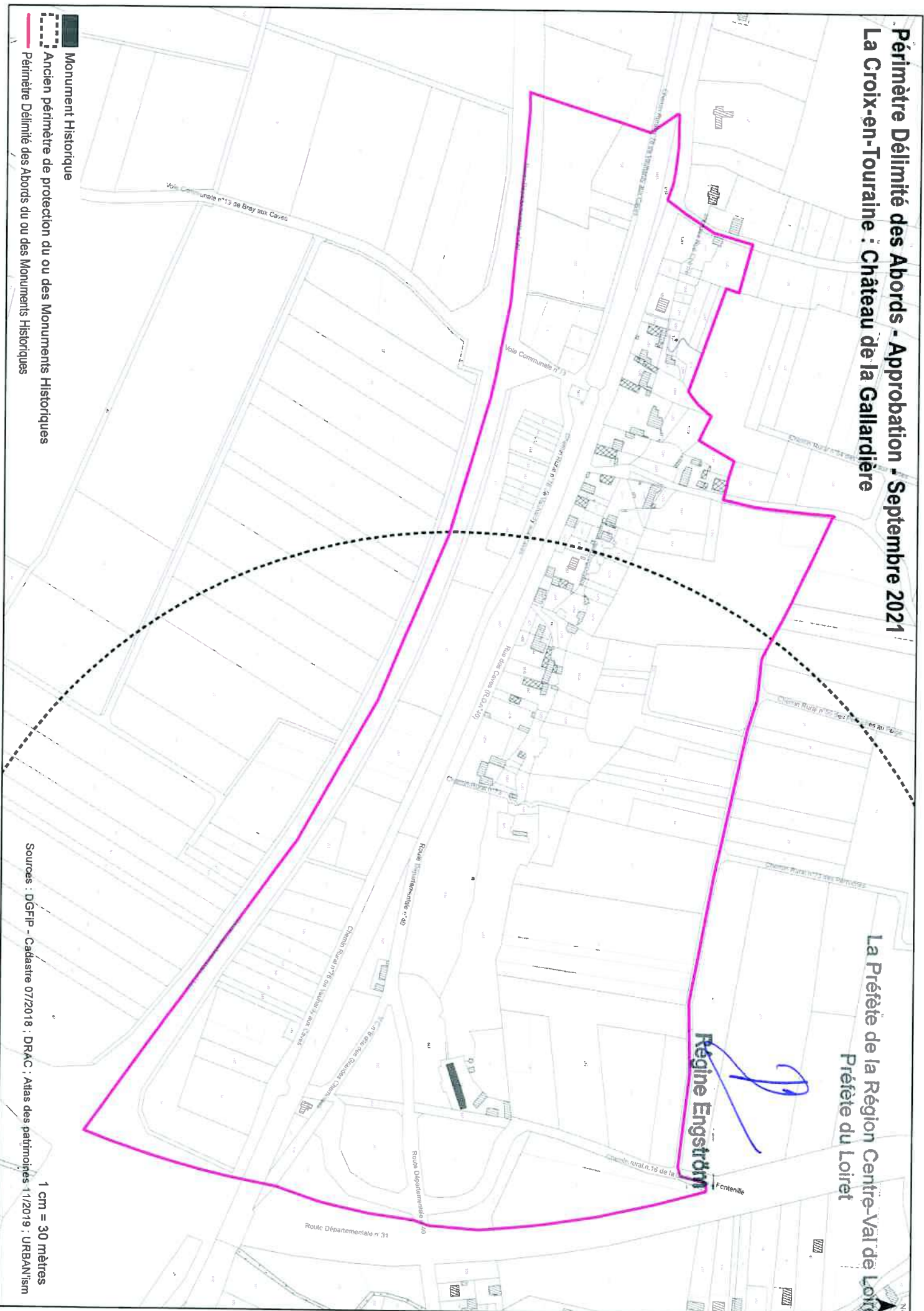


Périmètre Délimité des Abords - Approbation - Septembre 2021
La Croix-en-Touraine : Château de la Gallardière

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Préfète du Loiret

Régine Engström

Fcstenille





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE PREFECTORAL REGIONAL
en date du 23.12.2021
enregistré le 27.12.2021
sous le numéro 21.301

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Unité départementale de l'architecture et
du patrimoine d'Indre-et-Loire

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant sur la création du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Urbain sur
la commune de Courçay

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

VU le code de l'environnement notamment ses articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants ;

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L621-30 à L621-32 et 621-93 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L153-60 et R132-2 ;

VU l'arrêté de protection de l'église Saint-Urbain, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 04/05/1944, située sur la commune de Courçay ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 26 avril 2018 donnant son accord sur le lancement de l'étude de périmètre délimité des abords portant sur l'église Saint-Urbain, située sur la commune de Courçay ;

VU le projet de périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Urbain, sur la commune de Courçay, proposé par l'architecte des bâtiments de France ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 12 décembre 2019 donnant un avis favorable au projet de création du périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Urbain, située sur la commune de Courçay ;

VU l'enquête publique unique, prescrite par arrêté du 23 février 2021 par le président de la communauté de communes Bléré-Val de Cher, du 29 mars 2021 au 29 avril 2021, le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 26 mai 2021 ;

VU le résultat de la consultation du propriétaire de l'église Saint-Urbain ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 28 octobre 2021 approuvant le PLUi de la communauté de communes Bléré-Val de Cher ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 28 octobre 2021 donnant son accord sur le projet de création du périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Urbain, située sur la commune de Courçay ;

VU l'accord de l'architecte des Bâtiments de France du 29 octobre 2021 sur le projet de périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Urbain, située sur la commune de Courçay ;

CONSIDÉRANT que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un ou plusieurs monuments historiques un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Le périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Urbain, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 04/05/1944, située sur la commune de Courçay, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique ;

ARTICLE 2 : La secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire, le directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département d'Indre-et-Loire.

Fait à Orléans, le 23 DEC. 2021
La Préfète de la région Centre-Val de Loire,

Arrêté n° enregistré le

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

PDA

Périmètre Délimité des Abords

COMMUNE DE COURÇAY (37)



LEGENDE

COMMUNE DE COURÇAY (37)

MONUMENT CONCERNÉ

église Saint-Urbain, inscription par arrêté du 04/05/1944

DELIMITATION

2

Commune de Courçay (37)
Eglise Saint-Urbain



ancien périmètre de protection de 500 m de l'église Saint-Urbain



Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Urbain à Courçay,
proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère-Val de Cher,
Vincent LOUALT

urban
15m



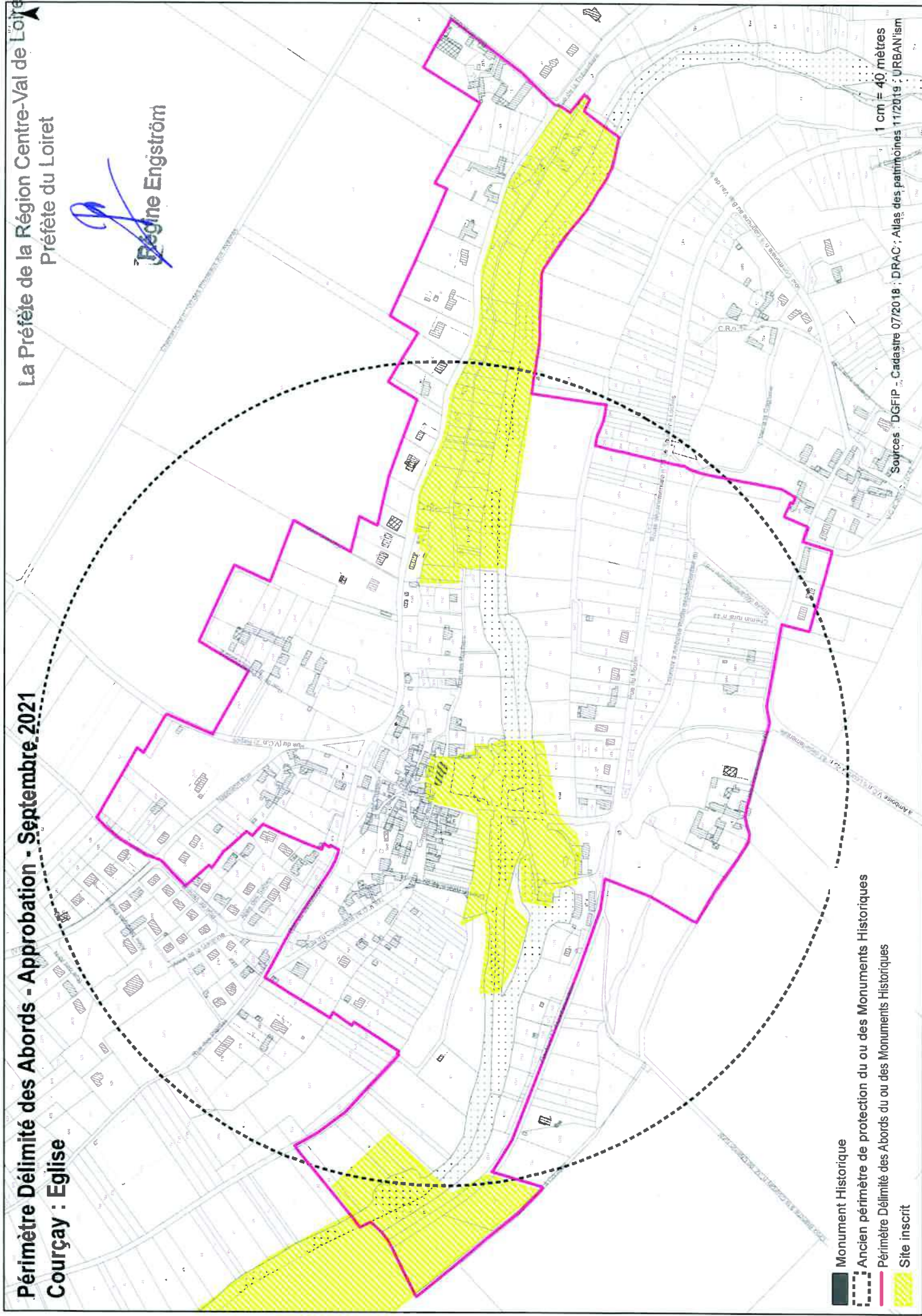
Périmètre Délimité des Abords - Approbation - Septembre 2021
Courçay : Eglise

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Préfète du Loiret


Régine Engström

-  Monument Historique
-  Ancien périmètre de protection du ou des Monuments Historiques
-  Périmètre Délimité des Abords du ou des Monuments Historiques
-  Site inscrit

1 cm = 40 mètres
Sources : DGFIP - Cadastre 07/2018 ; DRAC ; Atlas des patrimoines 11/2019 ; URBAN'ism



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant sur la création du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Médard sur
la commune de Dierre

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

VU le code de l'environnement notamment ses articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants ;

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L621-30 à L621-32 et 621-93 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L153-60 et R132-2 ;

VU l'arrêté de protection de l'église Saint-Médard, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 22/03/1965, située sur la commune de Dierre ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 26 avril 2018 donnant son accord sur le lancement de l'étude de périmètre délimité des abords portant sur l'église Saint-Médard, située sur la commune de Dierre ;

VU le projet de périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Médard, située sur la commune de Dierre, proposé par l'architecte des bâtiments de France ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 12 décembre 2019 donnant un avis favorable au projet de création du périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Médard, située sur la commune de Dierre ;

VU l'enquête publique unique, prescrite par arrêté du 23 février 2021 par le président de la communauté de communes Bléré-Val de Cher, du 29 mars 2021 au 29 avril 2021, le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 26 mai 2021 ;

VU le résultat de la consultation du propriétaire de l'église Saint-Médard ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 28 octobre 2021 approuvant le PLUi de la communauté de communes Bléré-Val de Cher ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 28 octobre 2021 donnant son accord sur le projet de création du périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Médard, située sur la commune de Dierre ;

VU l'accord de l'architecte des Bâtiments de France du 29 octobre 2021 sur le projet de périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Médard, située sur la commune de Dierre ;

CONSIDÉRANT que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un ou plusieurs monuments historiques un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles de la région Centre – Val de Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Le périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Médard, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 22/03/1965, située sur la commune de Dierre, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique ;

ARTICLE 2 : La secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire, le directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département d'Indre-et-Loire.

Fait à Orléans, le 23 DEC. 2021
La Préfète de la région Centre-Val de Loire,

Arrêté n° enregistre le

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

PDA Périmètre Délimité des Abords

COMMUNE DE DIERRE (37)



DELIMITATION

2

LEGENDE

COMMUNE DE DIERRE (37)

MONUMENT CONCERNE

église Saint-Médard, classement par arrêté du 22/03/1965



Commune de Dierre (37)
Eglise Saint-Médard



ancien périmètre de protection de 500 m de l'église Saint-Médard



Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Médard à Dierre,
proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Vall de Cher,
Vincent LOUAULT

urban
ism



Périmètre Délimité des Abords - Approbation - Septembre 2021

Dierre : Eglise

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Préfète du Loiret

Régine Engström

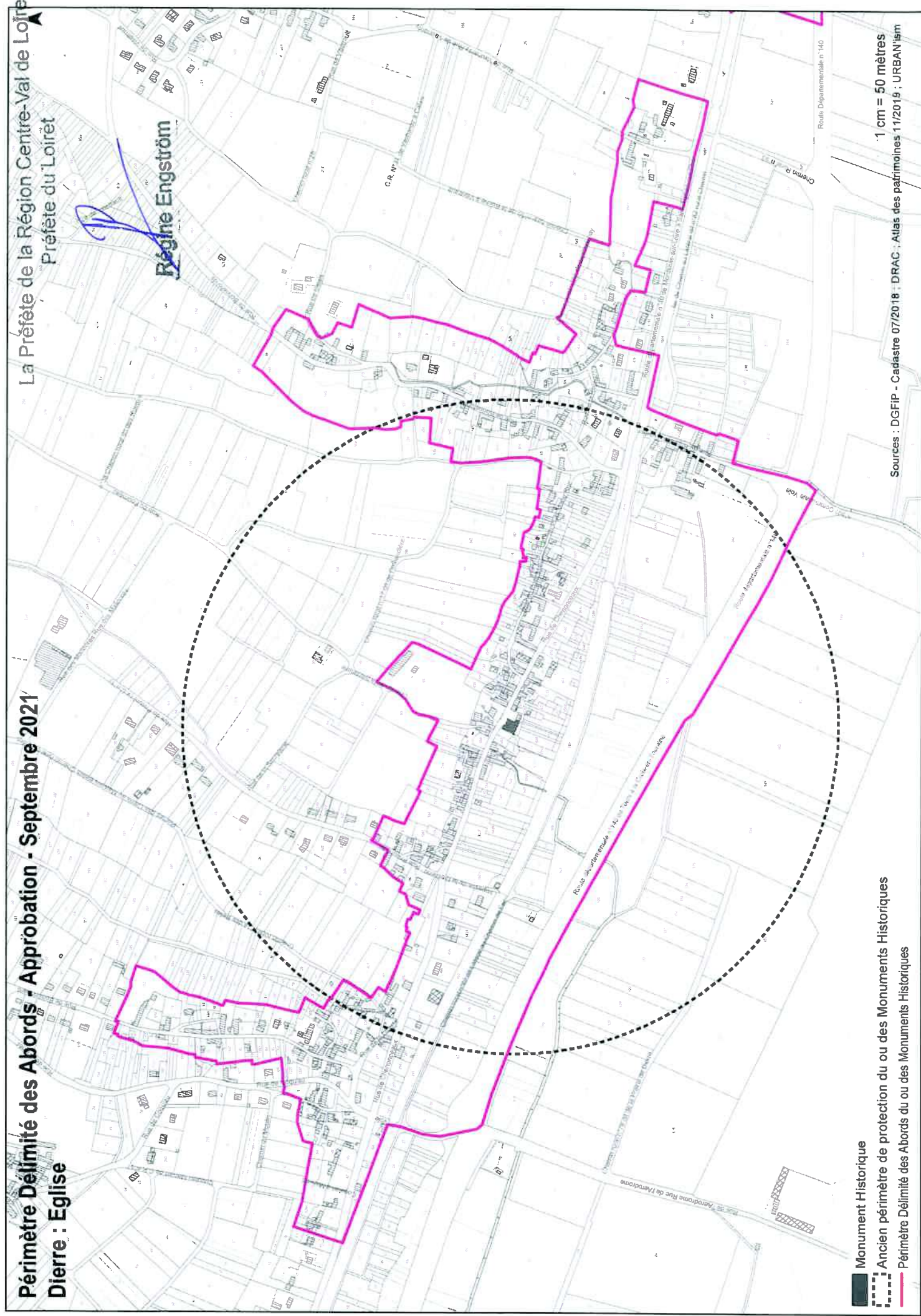
Monument Historique

Ancien périmètre de protection du ou des Monuments Historiques

Périmètre Délimité des Abords du ou des Monuments Historiques

1 cm = 50 mètres

Sources : DGFIP - Cadastre 07/2018 ; DRAC ; Atlas des patrimoines 11/2019 ; URBAN'ism





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
en date du 23.12.2021
enregistré le 27.12.2021
sous le n° 21.300

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Unité départementale de l'architecture et
du patrimoine d'Indre-et-Loire

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant sur la création du périmètre délimité des abords du « site de la vallée du
Cher de La Croix-en-Touraine à Francueil »
La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

VU le code de l'environnement notamment ses articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants ;

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L621-30 à L621-32 et 621-93 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L153-60 et R132-2 ;

VU les arrêtés de protection des monuments historiques suivants :

- Église paroissiale Saint-Christophe, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 07/08/1941, située à Bléré
- Maison du Belvédère, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 27/04/1972, située à Bléré
- Chapelle de l'ancien cimetière, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 31/12/1875, située à Bléré
- Maison du Fief de Bois Ramé, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 16/04/1929, située à Bléré
- Église paroissiale Saint-Quentin, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 26/11/1943, située à La Croix-en-Touraine
- Château de Civray, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 06/03/1947, situé à Civray-de-Touraine
- Église paroissiale Saint-Germain, classée et inscrite au titre des monuments historiques par arrêtés des 19/06/1946 et 12/06/1926, située à Civray-de-Touraine
- Château de Chenonceau, classé au titre des monuments historiques par arrêté du 31/12/1840, situé sur la commune de Chenonceaux
- Parc du domaine de Chenonceau, classé au titre des monuments historiques par arrêté du 07/11/1962, situé sur les communes de Chenonceaux, Civray-de-Touraine et Francueil
- Église paroissiale Saint-Jean-Baptiste, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 06/03/1947, située sur la commune de Chenonceaux
- Maison des Pages, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 12/06/1926, située sur la commune de Chenonceaux
- Ancienne maison du garde-barrière, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 28/12/1984, située sur la commune de Chenonceaux
- Église paroissiale Saint-Pierre, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 06/03/1947, située sur la commune de Chisseaux
- Église paroissiale Saint-Thibault, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 12/06/1926, située sur la commune de Francueil

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 26 avril 2018 donnant son accord sur le lancement de l'étude de périmètre délimité des abords portant sur 14 monuments historiques des communes de Bléré, La Croix-en-Touraine, Civray-de-Touraine, Chenonceaux, Chisseaux et Francueil ;

VU le projet de périmètre délimité des abords du « site de la vallée du Cher de La Croix-en-Touraine à Francueil » proposé par l'architecte des bâtiments de France ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 12 décembre 2019 donnant un avis favorable au projet de création du périmètre délimité des abords « site de la vallée du Cher de La Croix-en-Touraine à Francueil » couvrant les communes de Bléré, La Croix-en-Touraine, Civray-de-

Touraine, Chenonceaux, Chisseaux et Francueil concernant 14 monuments historiques : l'église paroissiale Saint-Christophe située à Bléré, la maison du Belvédère située à Bléré, la chapelle de l'ancien cimetière située à Bléré, la maison du Fief de Bois Ramé située à Bléré, l'église paroissiale Saint-Quentin située à La Croix-en-Touraine, le château de Civray situé à Civray-de-Touraine, l'église paroissiale Saint-Germain situé à Civray-de-Touraine, le château de Chenonceaux situé sur la commune de Chenonceaux, le parc du domaine de Chenonceau situé sur les communes de Chenonceaux, Civray-de-Touraine et Francueil, l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste située sur la commune de Chenonceaux, la maison des Pages située sur la commune de Chenonceaux, l'ancienne maison du garde-barrière située sur la commune de Chenonceaux, l'église paroissiale Saint-Pierre située sur la commune de Chisseaux, l'église paroissiale Saint-Thibault située sur la commune de Francueil – après consultation et validation des communes concernées

VU l'enquête publique unique, prescrite par arrêté du 23 février 2021 par le président de la communauté de communes Bléré-Val de Cher, du 29 mars 2021 au 29 avril 2021, le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 26 mai 2021 ;

VU le résultat de la consultation du propriétaire ou affectataire domanial du monument historique : de l'église paroissiale Saint-Christophe située à Bléré, la maison du Belvédère située à Bléré, la chapelle de l'ancien cimetière située à Bléré, la maison du Fief de Bois Ramé située à Bléré, l'église paroissiale Saint-Quentin située à La Croix-en-Touraine, le château de Civray situé à Civray-de-Touraine, l'église paroissiale Saint-Germain situé à Civray-de-Touraine, le château de Chenonceaux situé sur la commune de Chenonceaux, le parc du domaine de Chenonceau situé sur les communes de Chenonceaux, Civray-de-Touraine et Francueil, l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste située sur la commune de Chenonceaux, la maison des Pages située sur la commune de Chenonceaux, l'ancienne maison du garde-barrière située sur la commune de Chenonceaux, l'église paroissiale Saint-Pierre située sur la commune de Chisseaux, l'église paroissiale Saint-Thibault située sur la commune de Francueil

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 28 octobre 2021 approuvant le PLUi de la communauté de communes Bléré-Val de Cher ;

VU la délibération du conseil communautaire de Bléré-Val de Cher du 28 octobre 2021 donnant son accord sur le projet de création du périmètre délimité des abords « site de la vallée du Cher de La Croix-en-Touraine à Francueil » autour des monuments historiques suivants :

- Église paroissiale Saint-Christophe située à Bléré
- Maison du Belvédère située à Bléré
- Chapelle de l'ancien cimetière située à Bléré
- Maison du Fief de Bois Ramé située à Bléré
- Église paroissiale Saint-Quentin située à La Croix-en-Touraine
- Château de Civray situé à Civray-de-Touraine
- Église paroissiale Saint-Germain situé à Civray-de-Touraine
- Château de Chenonceau situé sur la commune de Chenonceaux
- Parc du domaine de Chenonceau situé sur les communes de Chenonceaux, Civray-de-Touraine et Francueil
- Église paroissiale Saint-Jean-Baptiste située sur la commune de Chenonceaux
- Maison des Pages située sur la commune de Chenonceaux
- Ancienne maison du garde-barrière située sur la commune de Chenonceaux
- Église paroissiale Saint-Pierre située sur la commune de Chisseaux
- Église paroissiale Saint-Thibault située sur la commune de Francueil ;

VU l'accord de l'architecte des Bâtiments de France du 29 octobre 2021 sur le projet de périmètre délimité des abords « site de la vallée du cher de La Croix-en-Touraine à Francueil » sur les communes de Bléré, La Croix-en-Touraine, Civray-de-Touraine, Chenonceaux, Chisseaux et Francueil ;

CONSIDÉRANT que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un ou plusieurs monuments historiques un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur. Le PDA du « site de la vallée du Cher de La Croix-en-Touraine à Francueil » permet de doter le site d'intérêt international relatif au Val de Loire – patrimoine mondial (UNESCO), dont fait partie le château de Chenonceau, d'une protection adaptée.

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Le périmètre délimité des abords du « site de la vallée du Cher de La Croix-en-Touraine à Francueil », est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords des monuments historiques suivants :

- Église paroissiale Saint-Christophe, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 07/08/1941, située à Bléré
- Maison du Belvédère, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 27/04/1972, située à Bléré
- Chapelle de l'ancien cimetière, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 31/12/1875, située à Bléré
- Maison du Fief de Bois Ramé, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 16/04/1929, située à Bléré
- Église paroissiale Saint-Quentin, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 26/11/1943, située à La Croix-en-Touraine
- Château de Civray, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 06/03/1947, situé à Civray-de-Touraine
- Église paroissiale Saint-Germain, classée et inscrite au titre des monuments historiques par arrêtés des 19/06/1946 et 12/06/1926, située à Civray-de-Touraine
- Château de Chenonceau, classé au titre des monuments historiques par arrêté du 31/12/1840, situé sur la commune de Chenonceaux
- Parc du domaine de Chenonceau, classé au titre des monuments historiques par arrêté du 07/11/1962, situé sur les communes de Chenonceaux, Civray-de-Touraine et Francueil
- Église paroissiale Saint-Jean-Baptiste, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 06/03/1947, située sur la commune de Chenonceaux
- Maison des Pages, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 12/06/1926, située sur la commune de Chenonceaux
- Ancienne maison du garde-barrière, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 28/12/1984, située sur la commune de Chenonceaux
- Église paroissiale Saint-Pierre, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 06/03/1947, située sur la commune de Chisseaux
- Église paroissiale Saint-Thibault, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 12/06/1926, située sur la commune de Francueil

ARTICLE 2 : La secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire, le directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département d'Indre-et-Loire.

Fait à Orléans, le **23 DEC. 2021**
La Préfète de la région Centre-Val de Loire

Arrêté n°

enregistré le

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

COMMUNES DE BLÈRE,
LA CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEUIL (37)



LEGENDE

COMMUNES DE BLÈRE, LA CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE, CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEUIL (37)

MONUMENTS CONCERNÉS

- (1) église paroissiale Saint-Christophe (Blère), Monument Historique classé par arrêté du 07/08/1941
- (2) maison du Belvédère (Blère), Monument Historique inscrit par arrêté du 27/04/1972
- (3) chapelle de l'ancien cimetière (Blère), Monument Historique classé par arrêté du 31/12/1875
- (4) maison du Fief de Bois Ramé (Blère), Monument Historique classé par arrêté du 16/04/1929
- (5) église paroissiale Saint-Quentin (La Croix-en-Touraine), Monument Historique classé par arrêté du 26/11/1943
- (6) château de Civray (Civray-de-Touraine), Monument Historique inscrit par arrêté du 06/03/1947
- (7) église paroissiale Saint-Germain (Civray-de-Touraine), Monument Historique classé et inscrit par arrêtés des 19/06/1946 et 12/06/1926
- (8) château de Chenonceau (Chenonceaux), Monument Historique classé par arrêté du 31/12/1840
- (9) parc du domaine de Chenonceau (Chenonceaux, Civray-de-Touraine et Francueil), Monument Historique classé par arrêté du 07/11/1962
- (10) église paroissiale Saint-Jean-Baptiste (Chenonceaux), Monument Historique inscrit par arrêté du 06/03/1943
- (11) maison des Pages (Chenonceaux), Monument Historique inscrit par arrêté du 12/06/1926
- (12) ancienne maison du garde-barrière (Chenonceaux), Monument Historique inscrit par arrêté du 28/12/1984
- (13) église paroissiale Saint-Pierre (Chisseaux), Monument Historique inscrit par arrêté du 06/03/1947
- (14) église paroissiale Saint-Thibault (Francueil), Monument Historique inscrit par arrêté du 12/06/1926



- ancien périmètre de protection de 500 m de l'église paroissiale Saint-Christophe (Blère)
- ancien périmètre de protection de 500 m de la maison du Belvédère (Blère)
- ancien périmètre de protection de 500 m de la chapelle de l'ancien cimetière (Blère)
- ancien périmètre de protection de 500 m de la maison du Fief de Bois Ramé (Blère)
- ancien périmètre de protection de 500 m de l'église paroissiale Saint-Quentin (La Croix-en-Touraine)
- ancien périmètre de protection de 500 m du château de Civray (Civray-de-Touraine)
- ancien périmètre de protection de 500 m de l'église paroissiale Saint-Germain (Civray-de-Touraine)
- ancien Périmètre Délimité des Abords existant des Monuments Historiques n°8 à 13
- ancien périmètre de protection de 500 m de l'église paroissiale Saint-Thibault (Francueil)

Périmètre Délimité des Abords commun aux Monuments Historiques



DELIMITATION

2

Site de la vallée du Cher de La Croix-en-Touraine à Francueil - 14 monuments historiques -

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021
approuvant le Périmètre Délimité des Abords de 14 Monuments Historiques,
proposés par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT

DELIMITATION

Site de la vallée du Cher de La Croix-en-Touraine à Francueil - 14 monuments historiques -

dossier de l'église Saint-Christophe à Bléré

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'inscription des co-visibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visé par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Christophe à Bléré,
proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher,
Vincent LOUAULT

COMMUNES DE BLÈRE,
CROIX-EN-TOURAIN, CIVRAY-DE-TOURAIN,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEUIL (37)



DELIMITATION

2

Site de la vallée du Cher de La Croix-en-Touraine à Francueil - 14 monuments historiques -

dossier de la Maison du Belvédère à Bléré

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'inscription des covisibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021
approuvant le Périmètre Délimité des Abords de la Maison du Belvédère à Bléré,
proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT



DELIMITATION



**Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -**

**dossier de la chapelle de l'ancien cimetière
à Bléré**

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'inscription des covisibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (la relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de la chapelle de l'ancien cimetière à
Bléré, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher,
Vincent LOUAULT

COMMUNES DE BLÈRE,
CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEUIL (37)



DELIMITATION

2

**Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -**

**dossier de la Maison du Fief de Bois Ramé
à Bléré**

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des circonscriptions a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (qui relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de la Maison du Fief de Bois Ramé à
Bléré, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France,

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLÈRE,
CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANCAUEIL (37)



2

DELIMITATION



**Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -**

**dossier de l'église Saint-Quentin
à La Croix-en-Touraine**

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des consubtilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisés par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu, pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Quentin à La Croix-en-Touraine, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLERE,
CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANCUILL (37)



2

DELIMITATION



**Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -**

**dossier de l'église Saint-Germain
à Civray-de-Touraine**

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des cosibilité a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Germain à Civray-
de-Touraine, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLERE,
CROIX-EN-TOURNAINE, CIVRAY-DE-TOURNAINE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEIL (37)



2

DELIMITATION



**Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -**

**dossier du château de Civray
à Civray-de-Touraine**

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'inscription des coisbilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (ici relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords du château de Civray à Civray-de-Touraine, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLÈRE,
CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEUIL (37)



DELIMITATION

2

**Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -**

**dossier du château de Chenonceau
à Chenonceaux**

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des covisibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (la relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords du château de Chenonceau à
Chenonceaux, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT



PDA

Périmètre Délimité des Abords

COMMUNES DE BLERE,
CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEUIL (37)



2

DELIMITATION



**Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -**

**dossier du parc du domaine de Chenonceau
à Chenonceaux**

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbriication des corvissables a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords du parc du domaine de Chenonceau
à Chenonceaux, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLERE,
CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANCAUEIL (37)



DELIMITATION

2

Site de la vallée du Cher de La Croix-en-Touraine à Francueil - 14 monuments historiques -

dossier de l'église Saint-Jean-Baptiste à Chenonceaux

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des covisibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Jean-Baptiste à
Chenonceaux, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLERE,
CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANCAUEIL (37)



DELIMITATION

2

Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -

dossier de la Maison des Pages
à Chenonceaux

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des coisibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisés par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021
approuvant le Périmètre Délimité des Abords de la Maison des Pages à
Chenonceaux, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLERE,
CROIX-EN-TOURAIN, CIVRAY-DE-TOURAIN,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEIL (37)



DELIMITATION

2

**Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -**

**dossier de l'ancienne maison du garde-barrière
à Chenonceaux**

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des conscriptions a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisés par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'ancienne maison du garde-barrière à Chenonceaux, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Bléré Vallée de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLERE,
CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEUIL (37)



2

DELIMITATION

**Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -**

**dossier de l'église Saint-Pierre
à Chisseaux**

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des covisibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Pierre à Chisseaux,
proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher,
Vincent LOUAULT



DELIMITATION

**Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -**

**dossier de l'église Saint-Thibault
à Francueil**

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des visibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisés par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visé par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

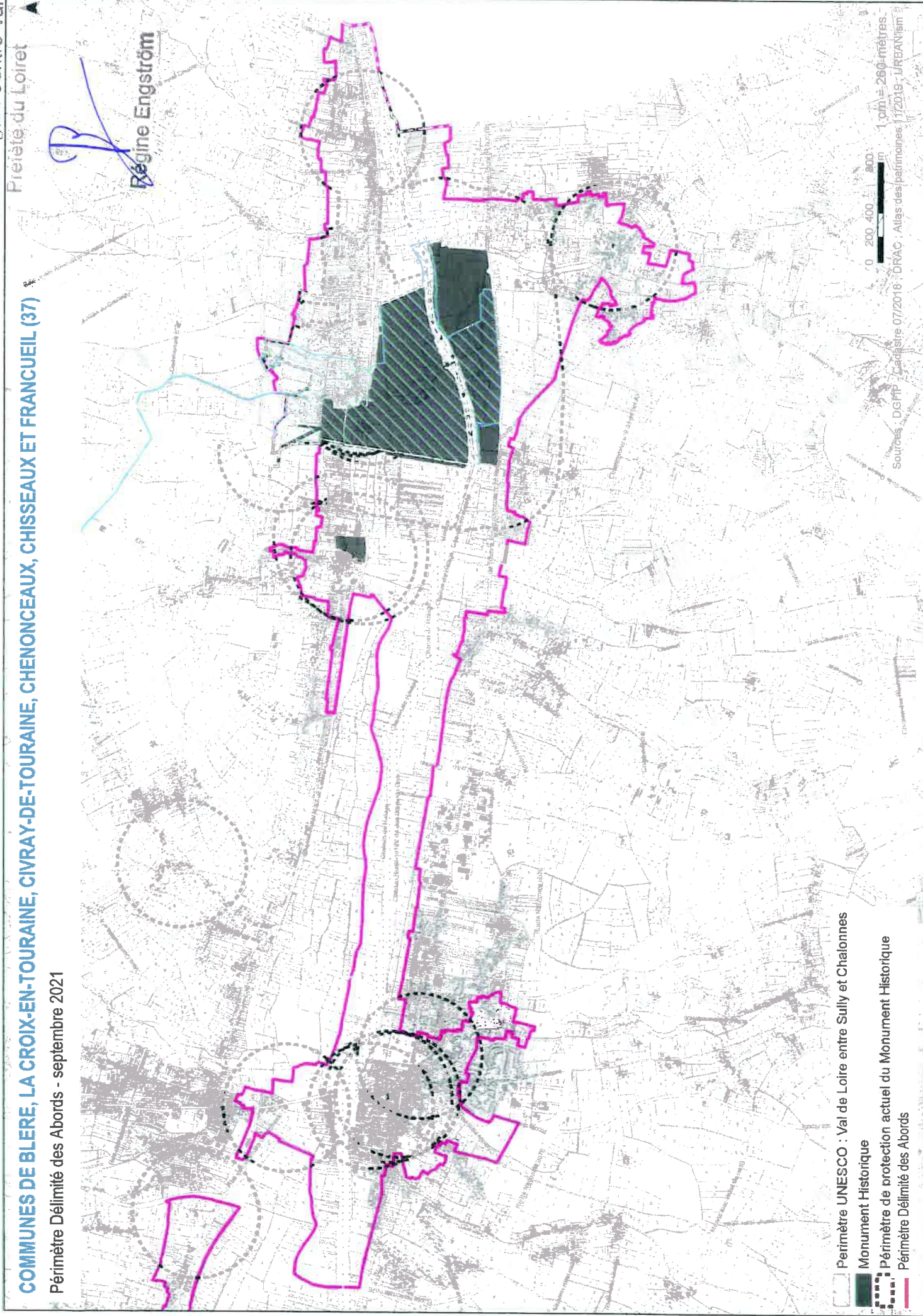
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Thibault à Francueil,
proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT

COMMUNES DE BLERE, LA CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE, CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEIL (37)

Périmètre Délémité des Abords - septembre 2021



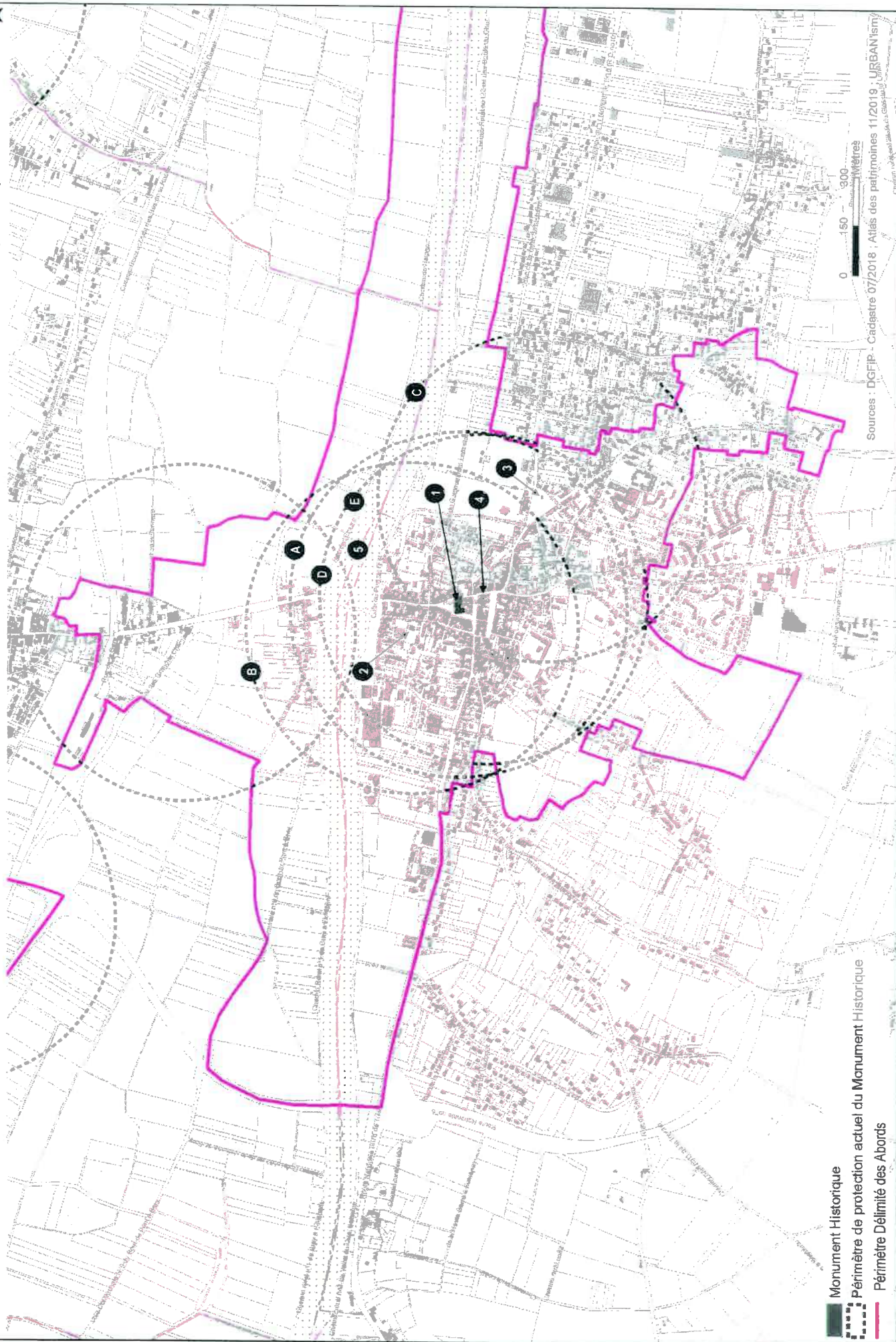
REPERAGE DES MONUMENTS HISTORIQUES

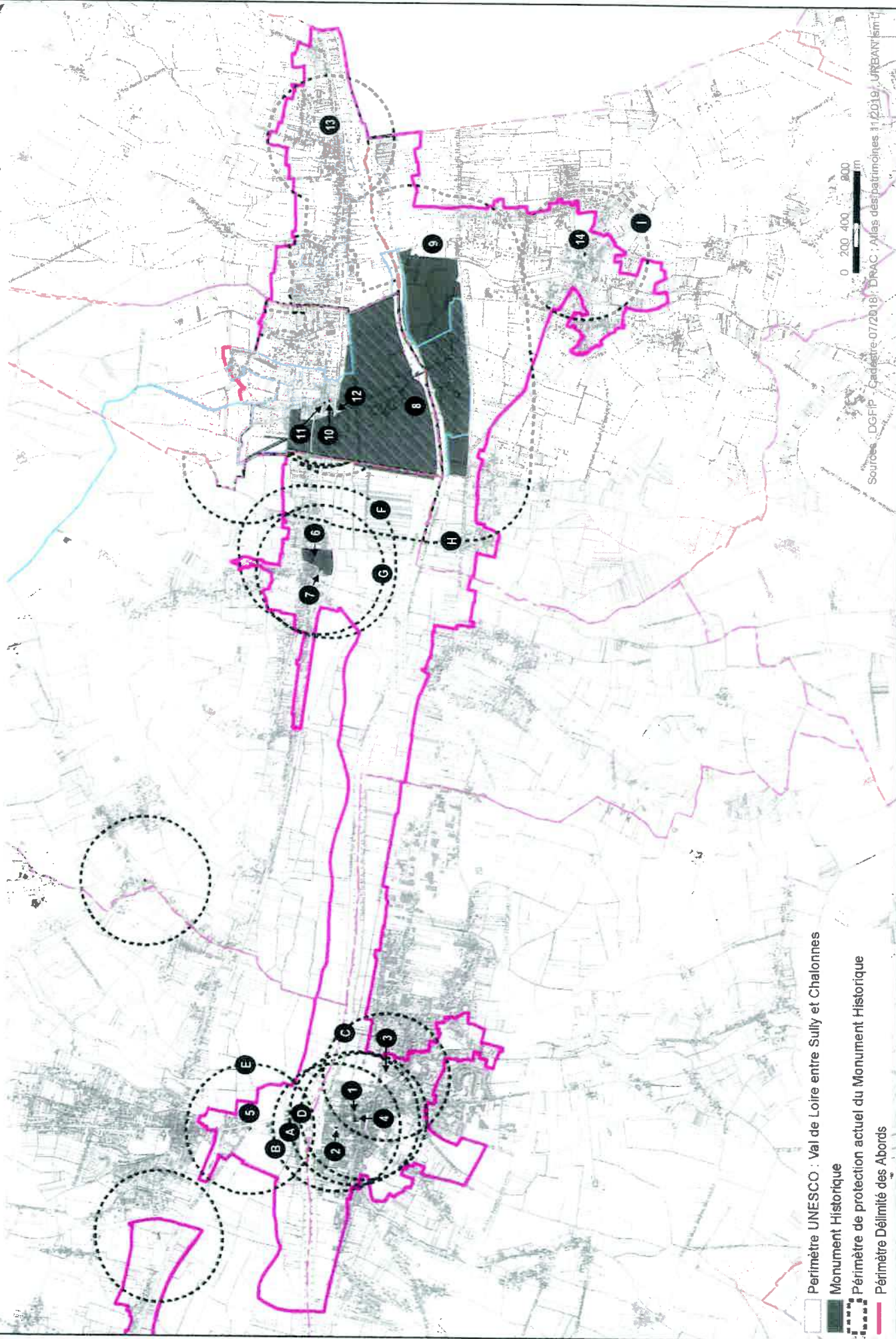
- (1) église paroissiale Saint-Christophe (Bléré), Monument Historique classé par arrêté du 07/03/1941
- (2) maison du Belvédère (Bléré), Monument Historique inscrit par arrêté du 27/04/1972
- (3) chapelle de l'ancien cimetière (Bléré), Monument Historique classé par arrêté du 31/12/1875
- (4) maison du Fief de Bois Ramé (Bléré), Monument Historique classé par arrêté du 16/04/1929
- (5) église paroissiale Saint-Quentin (La Croix-en-Touraine), Monument Historique classé par arrêté du 28/11/1943
- (6) château de Civray (Civray-de-Touraine), Monument Historique inscrit par arrêté du 06/03/1947
- (7) église paroissiale Saint-Germain (Civray-de-Touraine), Monument Historique classé et inscrit par arrêtés des 19/06/1946 et 12/06/1926
- (8) château de Chenonceau (Chenonceaux), Monument Historique classé par arrêté du 31/12/1840
- (9) parc du domaine de Chenonceau (Chenonceaux, Civray-de-Touraine et Francueil), Monument Historique classé par arrêté du 07/11/1962
- (10) église paroissiale Saint-Jean-Baptiste (Chenonceaux), Monument Historique inscrit par arrêté du 06/03/1943
- (11) maison des Pages (Chenonceaux), Monument Historique inscrit par arrêté du 12/06/1926
- (12) ancienne maison du garde-barrière (Chenonceaux), Monument Historique inscrit par arrêté du 28/12/1984
- (13) église paroissiale Saint-Pierre (Chisseaux), Monument Historique inscrit par arrêté du 06/03/1947
- (14) église paroissiale Saint-Thibault (Francueil), Monument Historique inscrit par arrêté du 12/06/1926

- (A) ancien périmètre de protection de 500 m de l'église paroissiale Saint-Christophe (Bléré)
- (B) ancien périmètre de protection de 500 m de la maison du Belvédère (Bléré)
- (C) ancien périmètre de protection de 500 m de la chapelle de l'ancien cimetière (Bléré)
- (D) ancien périmètre de protection de 500 m de la maison du Fief de Bois Ramé (Bléré)
- (E) ancien périmètre de protection de 500 m de l'église paroissiale Saint-Quentin (La Croix-en-Touraine)
- (F) ancien périmètre de protection de 500 m du château de Civray (Civray-de-Touraine)
- (G) ancien périmètre de protection de 500 m de l'église paroissiale Saint-Germain (Civray-de-Touraine)
- (H) ancien Périmètre Délimité des Abords existant des Monuments Historiques n°8 à 13
- (I) ancien périmètre de protection de 500 m de l'église paroissiale Saint-Thibault (Francueil)



Périmètre Délimité des Abords commun aux Monuments Historiques n°1 à 14 et 15





Périmètre Délimité des Abords - Approbation - Septembre 2021

Biéry-La Croix en Touraine-Civray-Chenonceau-Chisseaux-Francueil 1/4

La Préfète de la Région Centre-Val de Lo

Préfète du Loiret

Régine Engström

- Monument Historique
- Ancien périmètre de protection du ou des Monuments Historiques
- Périmètre Délimité des Abords du ou des Monuments Historiques

1 cm = 90 mètres

Sources : DGFiP - Cadastre 07/2019 - DRAC - Atlas des patrimoines 11/2019 - URBANISM -

Rue Nationale n°76

Périmètre Délimité des Abords - Approbation - Septembre 2021
Bléré-La Croix en Touraine-Civray-Chenonceau-Chisseaux-Francueil 2/4

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Préfète du Loiret

Régine Engström

- Ancien périmètre de protection du ou des Monuments Historiques
- Périmètre Délimité des Abords du ou des Monuments Historiques

1 cm = 50 mètres
11/2019, URBAN'ism

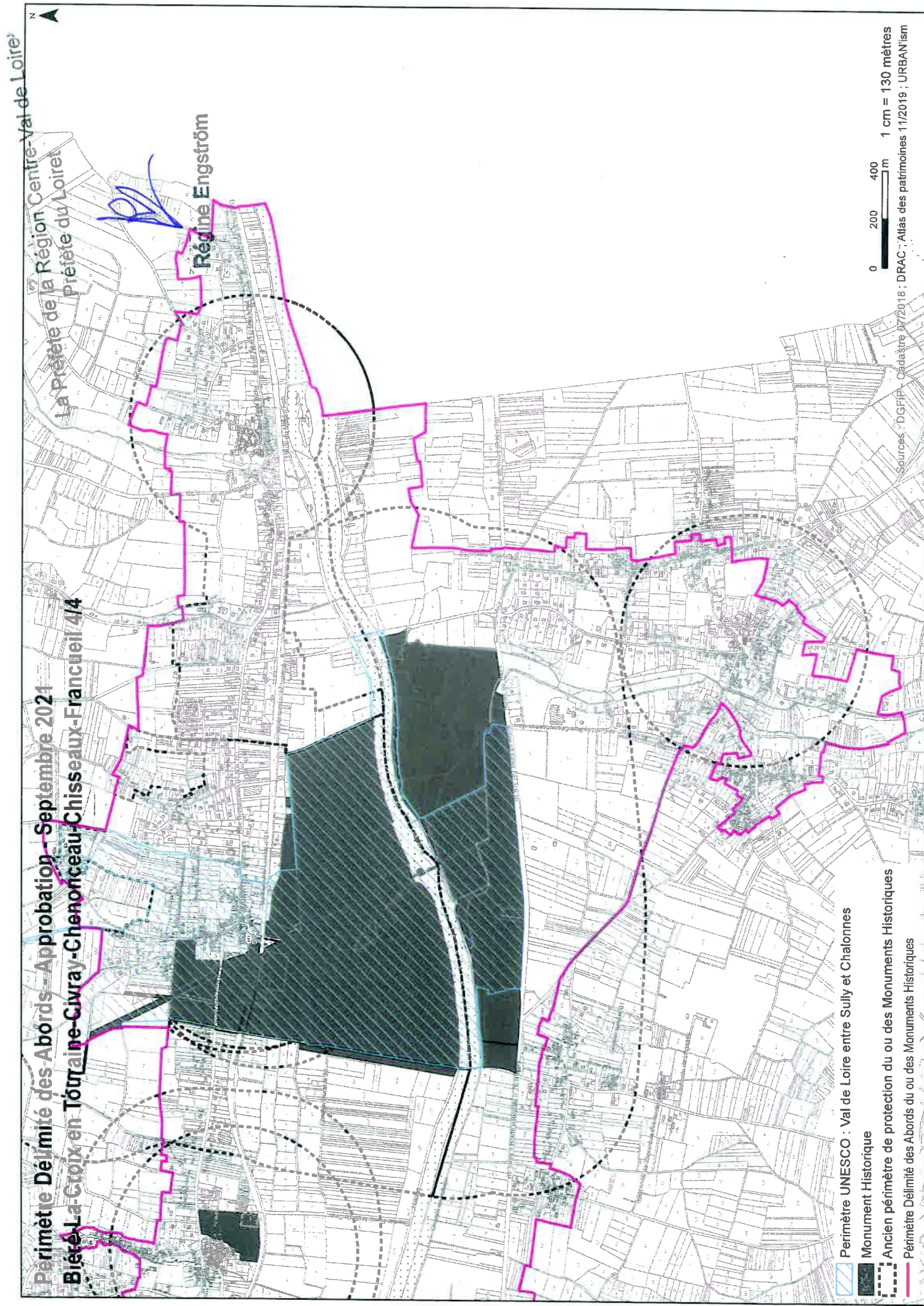
Sources : DGFIP - Cadastre 07/2018 ; DRAC - Atlas des patrimoines 11/2019 ; UR2AN¹ism

Bléré-La Croix en Touraine-Civray-Chenonceau-Chisseaux-Francueil-3/4

Régine Engström

Sources : DGFIP - Cadastre 07/2018 ; DRAC Allais les patrimoines P42019 ; URBANISM

 **Perimètre UNESCO : Val de Loire entre Sully et Chalonnes**
 **Monument Historique**
 **Ancien périmètre de protection du ou des Monuments Historiques**
 **Périmètre Délimité des Abords du ou des Monuments Historiques**



COMMUNES DE BLÈRE,
LA CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEUIL (37)



LEGENDE

COMMUNES DE BLÈRE, LA CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE, CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEUIL (37)

MONUMENTS CONCERNÉS

- (1) église paroissiale Saint-Christophe (Blère), Monument Historique classé par arrêté du 07/08/1941
- (2) maison du Belvédère (Blère), Monument Historique inscrit par arrêté du 27/04/1972
- (3) chapelle de l'ancien cimetière (Blère), Monument Historique classé par arrêté du 31/12/1875
- (4) maison du Fief de Bois Ramé (Blère), Monument Historique classé par arrêté du 16/04/1929
- (5) église paroissiale Saint-Quentin (La Croix-en-Touraine), Monument Historique classé par arrêté du 26/11/1943
- (6) château de Civray (Civray-de-Touraine), Monument Historique inscrit par arrêté du 06/03/1947
- (7) église paroissiale Saint-Germain (Civray-de-Touraine), Monument Historique classé et inscrit par arrêtés des 19/06/1946 et 12/06/1926
- (8) château de Chenonceau (Chenonceaux), Monument Historique classé par arrêté du 31/12/1840
- (9) parc du domaine de Chenonceau (Chenonceaux, Civray-de-Touraine et Francueil), Monument Historique classé par arrêté du 07/11/1962
- (10) église paroissiale Saint-Jean-Baptiste (Chenonceaux), Monument Historique inscrit par arrêté du 06/03/1943
- (11) maison des Pages (Chenonceaux), Monument Historique inscrit par arrêté du 12/06/1926
- (12) ancienne maison du garde-barrière (Chenonceaux), Monument Historique inscrit par arrêté du 28/12/1984
- (13) église paroissiale Saint-Pierre (Chisseaues), Monument Historique inscrit par arrêté du 06/03/1947
- (14) église paroissiale Saint-Thibault (Francueil), Monument Historique inscrit par arrêté du 12/06/1926



- ancien périmètre de protection de 500 m de l'église paroissiale Saint-Christophe (Blère)
- ancien périmètre de protection de 500 m de la maison du Belvédère (Blère)
- ancien périmètre de protection de 500 m de la chapelle de l'ancien cimetière (Blère)
- ancien périmètre de protection de 500 m de la maison du Fief de Bois Ramé (Blère)
- ancien périmètre de protection de 500 m de l'église paroissiale Saint-Quentin (La Croix-en-Touraine)
- ancien périmètre de protection de 500 m du château de Civray (Civray-de-Touraine)
- ancien périmètre de protection de 500 m de l'église paroissiale Saint-Germain (Civray-de-Touraine)
- ancien Périmètre Délimité des Abords existant des Monuments Historiques n°8 à 13
- ancien périmètre de protection de 500 m de l'église paroissiale Saint-Thibault (Francueil)



Périmètre Délimité des Abords commun aux Monuments Historiques

DELIMITATION

2

Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,

en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de 14 Monuments Historiques,
proposés par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLÈRE,

CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,

CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEIL (37)

DELIMITATION

2

Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -

dossier de l'église Saint-Christophe
à Bléré

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des covisibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Christophe à Bléré,
proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT

COMMUNES DE BLÈRE,
CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEUIL (37)



DELIMITATION

2

**Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -**

**dossier de la Maison du Belvédère
à Bléré**

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des covisibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021
approuvant le Périmètre Délimité des Abords de la Maison du Belvédère à Bléré,
proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher,
Vincent LOUAULT

COMMUNES DE BLERE,
CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEUIL (37)



2

DELIMITATION



**Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -**

**dossier de la chapelle de l'ancien cimetière
à Bléré**

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'intrication des couvabilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de la chapelle de l'ancien cimetière à
Bléré, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLÈRE,
CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANCAUEIL (37)



DELIMITATION

2

**Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -**

**dossier de la Maison du Fief de Bois Ramé
à Bléré**

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des coins/billets a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisés par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire usés par la loi L-CAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de la Maison du Fief de Bois Ramé à
Bléré, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLERE,
CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEUIL (37)



2

DELIMITATION



Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -

dossier de l'église Saint-Quentin
à La Croix-en-Touraine

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des visibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualiser par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Quentin à La Croix-en-Touraine, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLERE,
CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANCUILL (37)



2

DELIMITATION



Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -

dossier de l'église Saint-Germain
à Civray-de-Touraine

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des visibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Germain à Civray-de-Touraine, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLERE,
CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEUIL (37)



2

DELIMITATION



Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -

dossier du château de Civray
à Civray-de-Touraine

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbriication des courbilles a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords du château de Civray à Civray-de-Touraine, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLERE,
CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEUIL (37)



DELIMITATION

2

Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -

dossier du château de Chenonceau
à Chenonceaux

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des covisibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords du château de Chenonceau à
Chenonceaux, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT

COMMUNES DE BLERE,
CROIX-EN-TOURNAINE, CIVRAY-DE-TOURNAINE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEIL (37)



DELIMITATION

2

Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -

dossier du parc du domaine de Chenonceau
à Chenonceaux

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des covisibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualiser par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords du parc du domaine de Chenonceau
à Chenonceaux, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLÈRE,
CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANCAUEIL (37)



DELIMITATION

2

Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -

dossier de l'église Saint-Jean-Baptiste
à Chenonceaux

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des circonscriptions a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Jean-Baptiste à
Chenonceaux, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLERE,
CROIX-EN-TOURAIN, CIVRAY-DE-TOURAIN,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEIL (37)



DELIMITATION

2

Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -

dossier de la Maison des Pages
à Chenonceaux

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des visibilitées a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de la Maison des Pages à
Chenonceaux, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLERE,
CROIX-EN-TOURAIN, CIVRAY-DE-TOURAIN,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEIL (37)



DELIMITATION

2

Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -

dossier de l'ancienne maison du garde-barrière
à Chenonceaux

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des coisibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi L-CAP (la relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'ancienne maison du garde-barrière à Chenonceaux, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLERE,
CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEUIL (37)



DELIMITATION

2

Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -

dossier de l'église Saint-Pierre
à Chisceaux

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des covisibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisé par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Pierre à Chisceaux,
proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Président de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLERE,
CROIX-EN-TOURAIN, CIVRAY-DE-TOURAIN,
CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEIL (37)



2

DELIMITATION



Site de la vallée du Cher
de La Croix-en-Touraine à Francueil
- 14 monuments historiques -

dossier de l'église Saint-Thibault
à Francueil

Pour des raisons de cohérence historique, urbaine, architecturale et paysagère, les différents Monuments Historiques des six communes ont été regroupés dans le même Périmètre Délimité des Abords (PDA). L'imbrication des covisibilités a ainsi conduit à réaliser un rapport de présentation et de justification du PDA au regard de l'ensemble des monuments et non individualisés par monument. Pour le Ministère de la Culture, ce parti pris répond pleinement aux objectifs de simplification et de cohérence dans la gestion des enjeux patrimoniaux sur un territoire visés par la loi LCAP (loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine). Toutefois, la procédure d'enquête publique exige d'individualiser les Monuments Historiques. C'est pourquoi, les pièces du présent dossier d'enquête publique sont ici rapportées à un seul monument, concernant cette page de garde, mais exposent bien le diagnostic et la justification commune du PDA.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire,
en date du 28 octobre 2021

approuvant le Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Thibault à Francueil,
proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

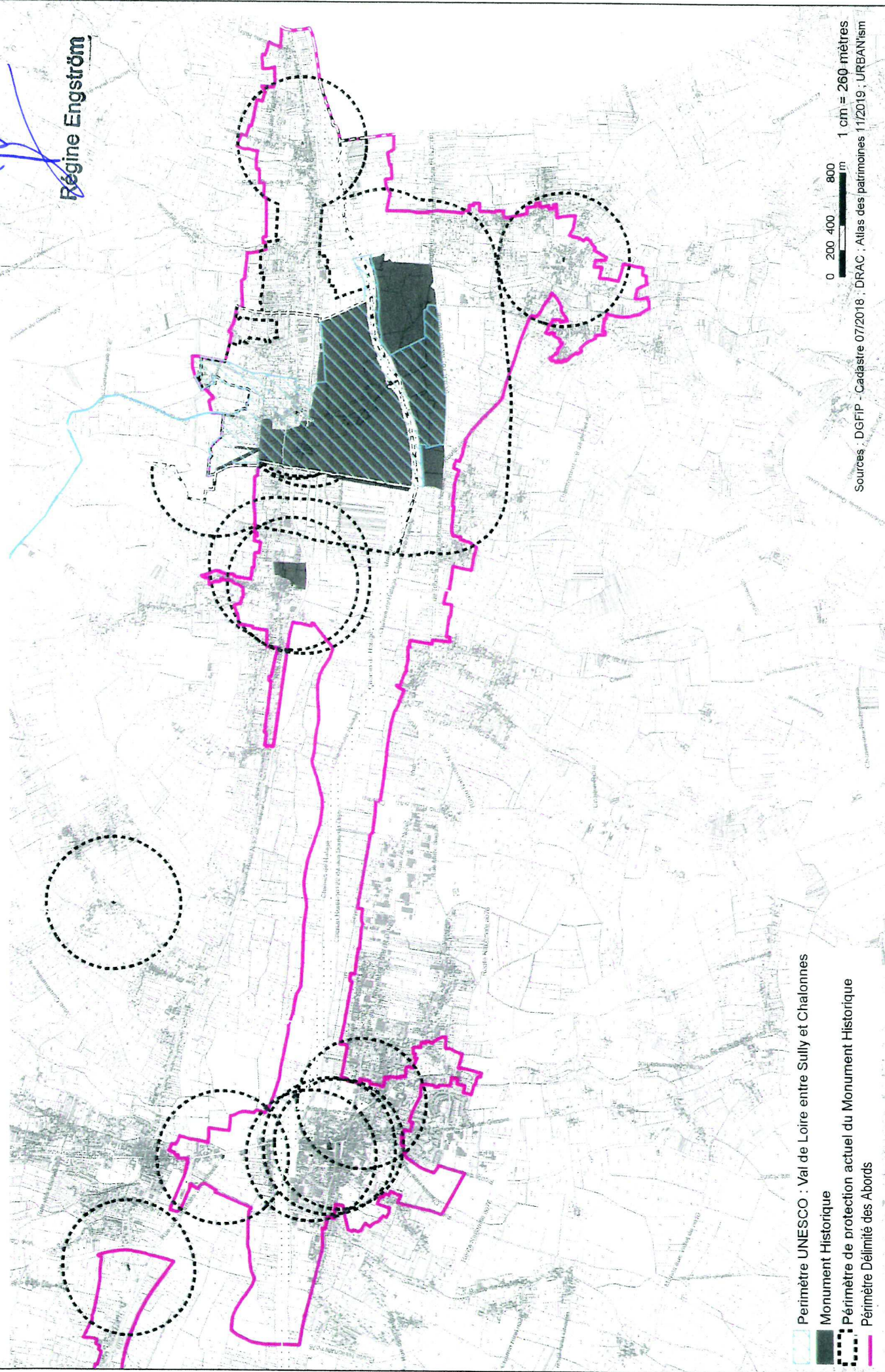
Le Président de la Communauté de Communes Blère Val de Cher,
Vincent LOUAULT



COMMUNES DE BLERE, LA CROIX-EN-TOURNAINE, CIVRAY-DE-TOURNAINE, CHENONCEAUX, CHISSEAUX ET FRANQUEUIL (37)

Périmètre Délimité des Abords - septembre 2021

Régine Engström



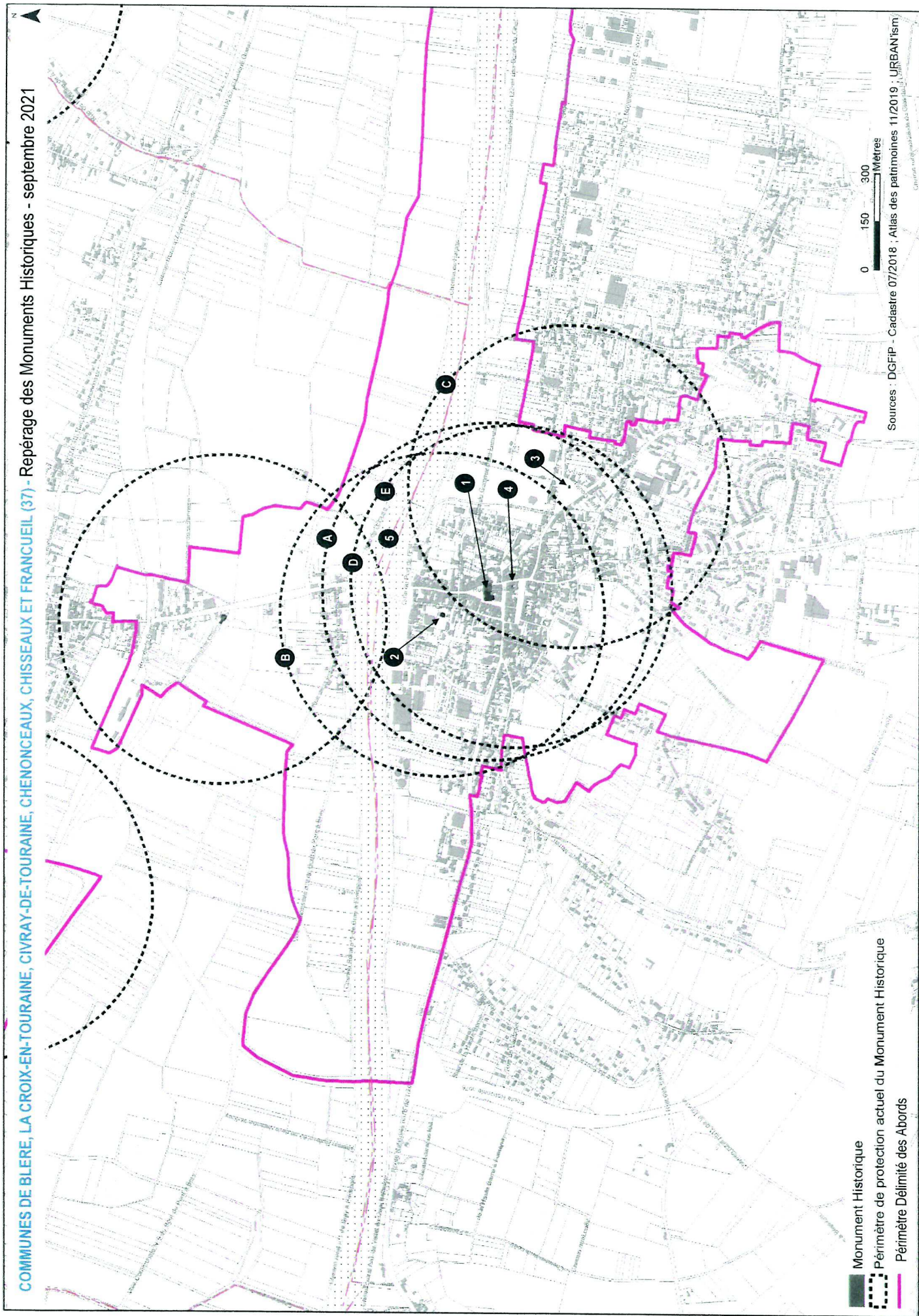
REPERAGE DES MONUMENTS HISTORIQUES

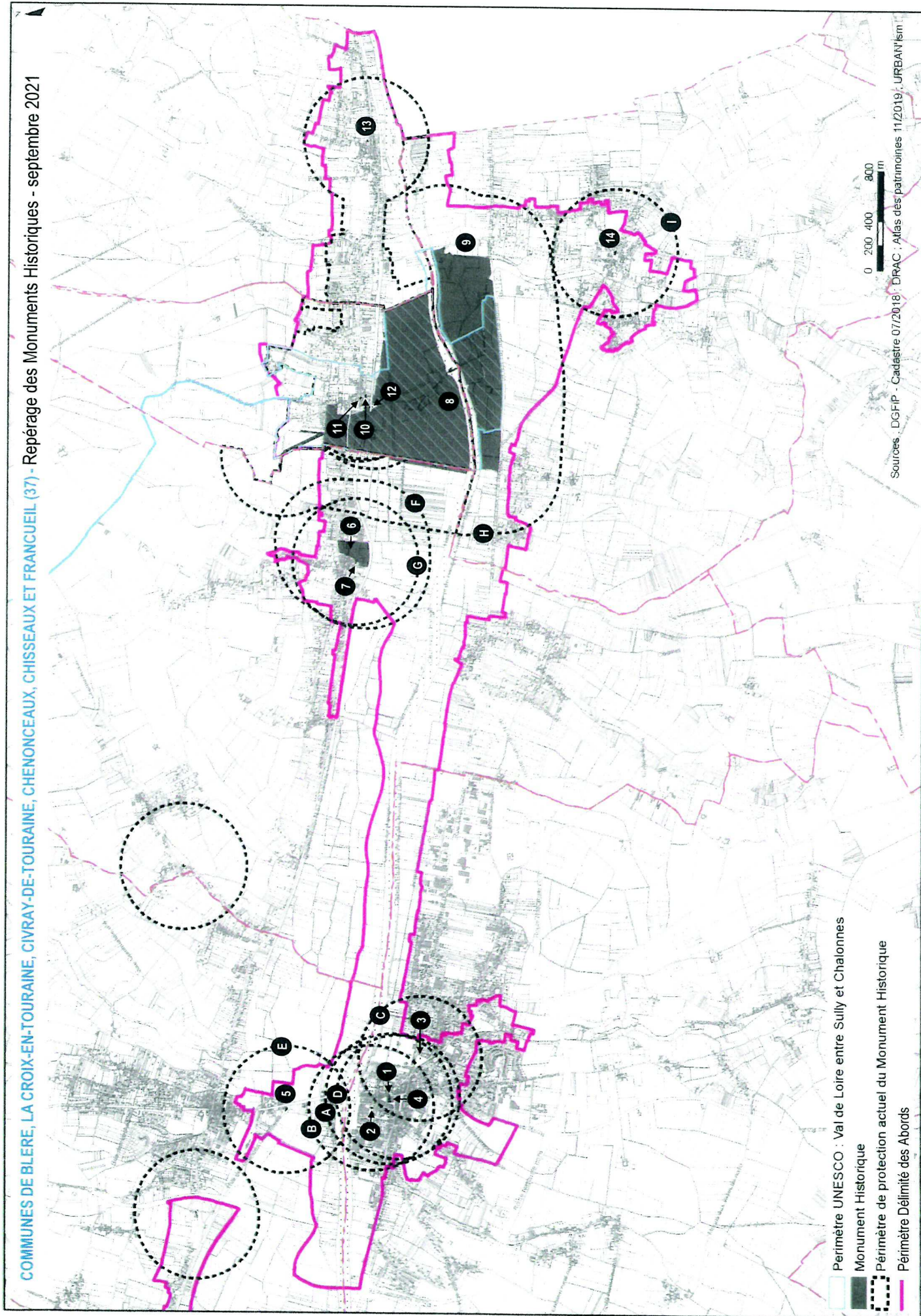
- (1) église paroissiale Saint-Christophe (Bléré), Monument Historique classé par arrêté du 07/08/1941
- (2) maison du Belvédère (Bléré), Monument Historique inscrit par arrêté du 27/04/1972
- (3) chapelle de l'ancien cimetière (Bléré), Monument Historique classé par arrêté du 31/12/1875
- (4) maison du Fief de Bois Ramé (Bléré), Monument Historique classé par arrêté du 16/04/1929
- (5) église paroissiale Saint-Quentin (La Croix-en-Touraine), Monument Historique classé par arrêté du 28/11/1943
- (6) château de Civray (Civray-de-Touraine), Monument Historique inscrit par arrêté du 06/03/1947
- (7) église paroissiale Saint-Germain (Civray-de-Touraine), Monument Historique classé et inscrit par arrêtés des 19/06/1946 et 12/06/1926
- (8) château de Chenonceau (Chenonceaux), Monument Historique classé par arrêté du 31/12/1840
- (9) parc du domaine de Chenonceau (Chenonceaux, Civray-de-Touraine et Francueil), Monument Historique classé par arrêté du 07/11/1962
- (10) église paroissiale Saint-Jean-Baptiste (Chenonceaux), Monument Historique inscrit par arrêté du 06/03/1943
- (11) maison des Pages (Chenonceaux), Monument Historique inscrit par arrêté du 12/06/1926
- (12) ancienne maison du garde-barrière (Chenonceaux), Monument Historique inscrit par arrêté du 28/12/1984
- (13) église paroissiale Saint-Pierre (Chisseaux), Monument Historique inscrit par arrêté du 06/03/1947
- (14) église paroissiale Saint-Thibault (Francueil), Monument Historique inscrit par arrêté du 12/06/1926

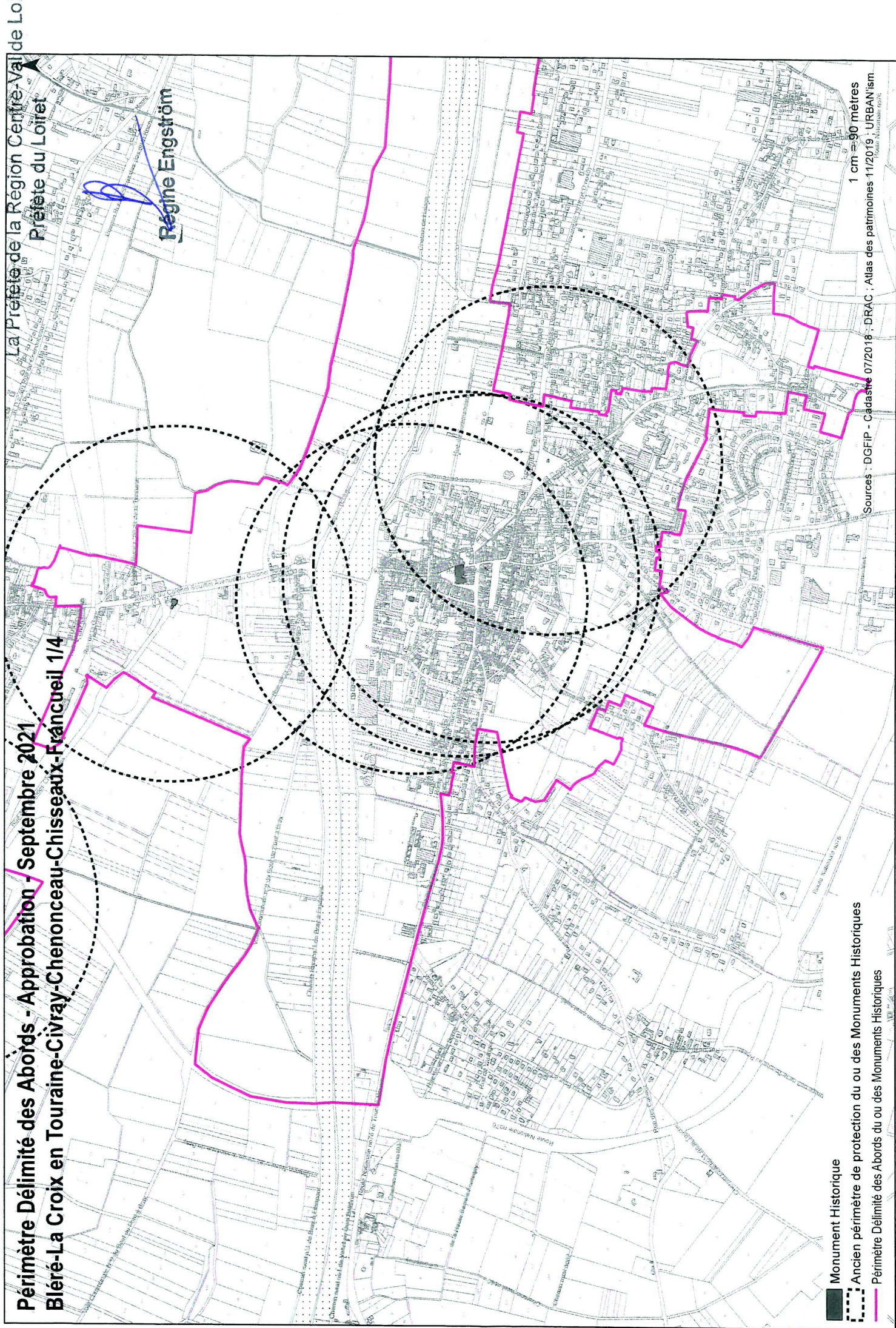
- (A) ancien périmètre de protection de 500 m de l'église paroissiale Saint-Christophe (Bléré)
- (B) ancien périmètre de protection de 500 m de la maison du Belvédère (Bléré)
- (C) ancien périmètre de protection de 500 m de la chapelle de l'ancien cimetière (Bléré)
- (D) ancien périmètre de protection de 500 m de la maison du Fief de Bois Ramé (Bléré)
- (E) ancien périmètre de protection de 500 m de l'église paroissiale Saint-Quentin (La Croix-en-Touraine)
- (F) ancien périmètre de protection de 500 m du château de Civray (Civray-de-Touraine)
- (G) ancien périmètre de protection de 500 m de l'église paroissiale Saint-Germain (Civray-de-Touraine)
- (H) ancien Périmètre Délimité des Abords existant des Monuments Historiques n°8 à 13
- (I) ancien périmètre de protection de 500 m de l'église paroissiale Saint-Thibault (Francueil)



Périmètre Délimité des Abords commun aux Monuments Historiques n°1 à 14 et 15







Périmètre Délimité des Abords - Approbation - Septembre 2021

Bléré-La Croix en Touraine-Civray-Chenonceau-Chisseaux-Francueil 1/4

La Préfète de la Région Centre-Val de Lo

Préfète du Loiret

Régine Engström

- Monument Historique
- Ancien périmètre de protection du ou des Monuments Historiques
- Périmètre Délimité des Abords du ou des Monuments Historiques

1 cm = 90 mètres

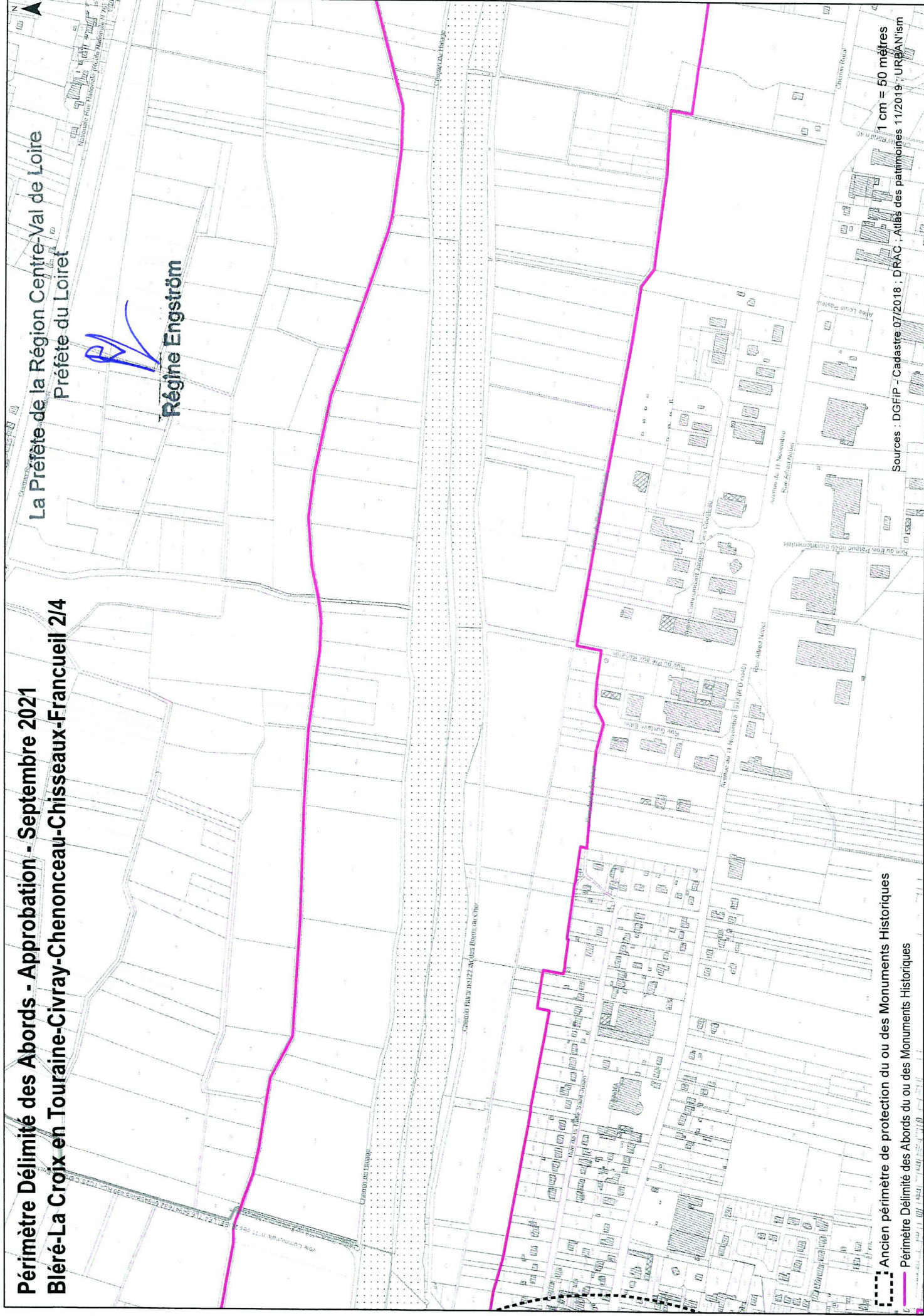
Sources : DGFIP - Cadastre 07/2018 ; DRAC ; Atlas des patrimoines 11/2019 - URBAN'ism

Périmètre Délimité des Abords - Approbation - Septembre 2021

Bléré-La Croix en Touraine-Civray-Chenonceau-Chisseaux-Francueil 2/4

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Préfète du Loiret

Régine Engström

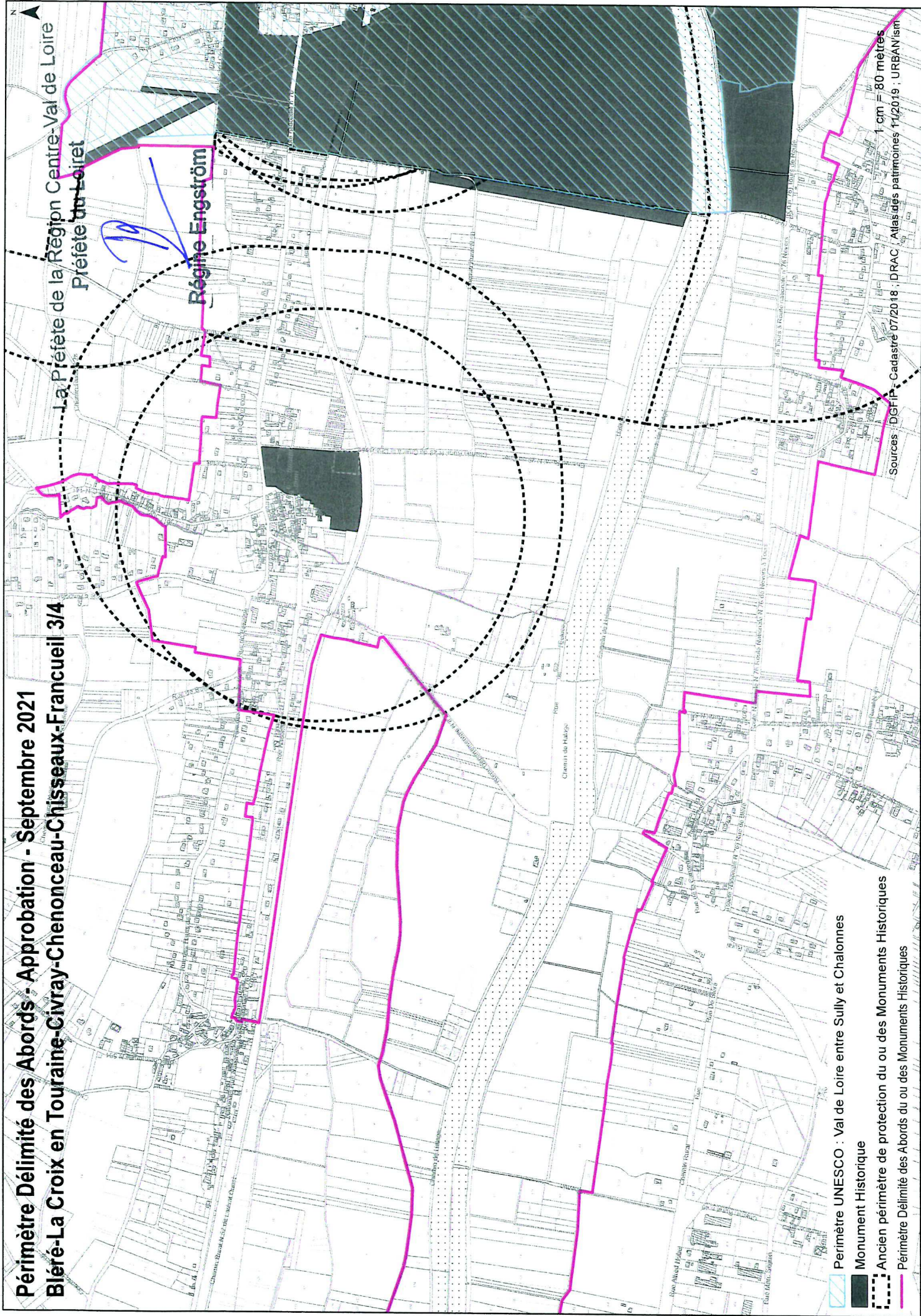


Ancien périmètre de protection du ou des Monuments Historiques
Périmètre Délimité des Abords du ou des Monuments Historiques

Sources : DGFIP - Cadastre 07/2018 : DRAC - Atlas des patrimoines 11/2019 : URBAN'ism

Périmètre Délimité des Abords - Approbation - Septembre 2021

Bière-La Croix en Touraine-Civray-Chenonceau-Chisseaux-Francueil 3/4



Périmètre Délimité des Abords - Approbation - Septembre 2021

Blère-La-Croix en Touraine-Civray-Chenonceau-Chisseaux-Francueil 4/4

Régine Engström

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Préfète du Loiret

- Perimètre UNESCO : Val de Loire entre Sully et Chalonnes
- Monument Historique
- Ancien périmètre de protection du ou des Monuments Historiques
- Périmètre Délimité des Abords du ou des Monuments Historiques

0 200 400 m

1 cm = 130 mètres
Sources : DGFIP - Cadastre 07/2018 ; DRAC ; Atlas des patrimoines 11/2019 ; URBAN'ism

